

Argentré



N° 13
DÉCEMBRE 96

Bulletin Municipal

Sommaire

EDITO DU MAIRE *par M. Descottes*

Editorial 2

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL *par C. Lefort*

• De Janvier à Octobre 1995 3-13

• Composition des Commissions et Représentation
du Conseil Municipal 11-12

RÉFLEXION SUR NOS DÉCHETS *F. Paumard* ..14

RÉSIDENTS DES MARZELLES *A. Marsollier*.....14

LES GRANDES MARZELLES *A. Marsollier*.....15-16

VIE DES ASSOCIATIONS

• Amicale Laïque 17

• Familles Rurales 17

• Cyclo Sport Argentré 18

• APEL - Ecole St-Cyr et Ste-Julitte 18

• Association des Amis de la Musique 18

• Association Argentré Animation 19

• A.G.O.R.A. 20

• Foyer des Jeunes d'Argentré 20

• Comité de Jumelage 20

• Club du 3^{ème} Age 21

• U.S. Argentré 22

- Mot du Président 22

- Section Randonnée Pédestre 23

- Section Bi-Cross 23

- Section Tennis 23

- Section Volley-Ball 24

- Section Basket-Ball 24

- Section Tennis de Table 24

- Section Football 25

INFORMATIONS DIVERSES

• Horaires d'ouverture de La Poste 26

• Mairie :

- Permanences des Élus 26

- Info : responsable Salle des Fêtes 26

- Etat-Civil 26

• Horaires d'ouverture de la Déchetterie 26

• Analyse des Nitrates 26

• Horaires Transport Cars 27

• Collecte de vos Ordures Ménagères 27

• Pensons au Voisinage 27

• Services Sociaux 28

• Calendrier des Fêtes 1996 29

Editorial

Voilà bientôt six mois que la nouvelle équipe municipale est en place. Après un départ en douceur dû à la période estivale, les commissions constituées se sont mises au travail avec ardeur : chacune d'elles ayant des projets de développement ou de travaux intéressants, comme vous pourrez en juger en lisant ce bulletin.

Nous ne pourrions cependant pas entreprendre en même temps toutes les actions souhaitées et nous serons obligés de faire des choix prioritaires.

Les importants travaux ou actions engagés lors du précédent mandat (construction de l'école primaire, aménagement du Centre Bourg, du cimetière, des entrées de l'agglomération, amélioration des installations sportives, soutien à l'école de musique etc...) vont nous obliger à une pose pendant les deux ou trois prochaines années, au cours desquelles nous devons nous limiter à des entreprises moins spectaculaires. Ce n'est qu'en 1998 que nous retrouverons une capacité d'autofinancement plus grande qui nous permettra d'avoir des projets plus ambitieux.

Comme je l'ai écrit dans un précédent bulletin, le potentiel fiscal, c'est à dire la ressource fiscale par habitant d'Argentré est faible : 1235 F soit pour la commune une ressource fiscale totale d'environ 2 800 000 F alors que sur le plan national elle est en moyenne de 2200 F par habitant pour des communes de même importance soit pour la commune, à taux équivalents, des ressources fiscales de près de 5 000 000 F et au plan régional de 1922 F par habitant soit des ressources pour la commune d'environ 4 300 000 F.

C'est à dire qu'en moyenne les communes de la région de même importance ont, à taux équivalents, des ressources fiscales annuelles supplémentaires d'environ 1 500 000 F.

Cette différence est due au manque d'entreprises sur la commune, qui entraîne une insuffisance de perception de la Taxe Professionnelle, qui est la principale ressource des communes.

La création de la Communauté de Communes du Pays de Laval, l'importance des réserves foncières en zones industrielles sur cette communauté, la priorité accordée à certaines de ces zones, la création d'une taxe professionnelle d'agglomération ont totalement modifié les données en matière de développement économique : le développement de notre zone artisanale ne présente sans doute plus le

caractère prioritaire qu'il avait il y a six ans, ce qui ne veut pas dire que nous ne devrions pas rester vigilants et saisir toute opportunité qui se présentera dans ce domaine (c'est ce que nous avons fait récemment avec l'implantation de l'Entreprise de Charpente-Couverture ROCHER, qui emploie désormais quatre ouvriers, soit deux de plus depuis son installation à Argentré en septembre dernier.

La zone artisanale d'Argentré est en outre proposée par la Communauté de Communes pour accueillir l'un des quatre hôtels d'entreprise (ateliers-relais permettant d'assurer le démarrage d'entreprises nouvelles) que celle-ci envisage de construire.

Dans les années à venir nous allons nous efforcer de privilégier le cadre de vie et de favoriser l'accroissement de la population par la mise en place de lotissements de qualité : un nouveau lotissement va démarrer prochainement aux Marzelles avec des parcelles et des prix plus modestes que ceux de celui actuellement en cours de construction. Dans ce nouveau lotissement qui contiendra 35 lots, nous maintiendrons aussi la végétation existante et nous privilégierons les espaces verts car 35% de la superficie du terrain leur sera consacrée alors que dans les lotissements habituels ces espaces verts ne dépassent pas 20 à 25% de la superficie.

Toujours dans le même esprit nous allons nous efforcer d'améliorer sensiblement le réseau des chemins de randonnée pédestre et la base de loisirs autour du plan d'eau, et continuer à aménager le Centre Bourg.

Bien que le choix des priorités ne soit pas encore arrêté de façon précise nous allons faire porter notre effort d'abord sur le développement de l'habitat, par la mise en place d'un nouveau lotissement comme je viens de le dire plus haut mais aussi en favorisant le logement locatif : cinq logements anciens vont être rénovés par la SA HLM de Laval et mis en location dès le premier trimestre 1996 : ceci est primordial pour continuer à développer la commune et à assurer une bonne et pleine utilisation des installations déjà en place notamment les écoles.

Un calendrier des actions à mener sera établi avant la fin de cette année.

Celle-ci étant désormais toute proche, j'en profite pour vous souhaiter à tous de joyeuses Fêtes de Noël et une Bonne Année 1996.

M. DESCOTTES

Réunions du Conseil Municipal

des 6 et 16 janvier, 6 février,
6 et 27 mars, 10 avril,
3 et 29 mai, 16 et 26 juin,
4 septembre et 2 octobre 95.

SÉANCE DU 06 JANVIER 1995

Elevage porcin du G.A.E.C. de l'Adrier - Enquête Publique

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un dossier d'enquête publique concernant la demande présentée par le G.A.E.C. de l'Adrier à La Chapelle-Anthenaise, en vue d'être autorisé à exploiter, après extension, un ensemble porcin de 1000 porcs à l'engrais et 500 porcelets en post-sevrage, lieu-dit «La Roconnière» en la commune de La Chapelle-Anthenaise. L'épandage du lisier se fait en partie sur le territoire de la commune à proximité des fermes de la «Grande-Tretonnière», de «La Baudronnière» et de «La Jouardière», sur une surface d'environ 67 hectares.

Le conseil est invité à émettre un avis sur le projet et à prendre en compte la protection de la qualité des eaux de surface et souterraines, celles-ci alimentant ruisseaux et étangs et aussi les captages d'eau potable.

Certains élus ont évoqué les risques de nuisance pour les habitants d'Argentré. «Faut-il reproduire en Mayenne les erreurs commises en Bretagne ?», ont fait remarquer les opposants au projet mettant en cause les filiales d'alimentation et d'abattage.

«Comment défendre ceux qui veulent vivre dans une agriculture qui s'autodétruit» s'interroge un élu favorable au projet qui concerne plusieurs foyers d'agriculteurs.

L'importance de cette unité de production pose question. Il a été fait part de certaines incohérences relevées dans l'introduction du dossier et un élu s'est élevé contre le fait que le texte précisait que les normes techniques de construction des bâtiments ne soient pas applicables aux bâtiments existants. Les éléments au dossier sur les études réalisées sur la qualité de l'eau ne peuvent avoir qu'une signification relative ; seule la volonté communale et départementale permettrait d'entreprendre les analyses nécessaires coûteuses et étalées dans le temps.

Un autre élu attire l'attention sur les surfaces d'épandage dont certaines sont très proches de l'agglomération. D'autres sont à proximité de ruisseaux qui s'écoulent en direction de la station de pompage ou d'étangs.

Autre observation d'un élu agriculteur qui tient à défendre un outil de travail qui fait vivre des personnes en amont et en aval de la production elle-même.

«Faut-il parrainer le chômage ?». Si il est dit «non» au projet, on empêche les gens de travailler. Autre remarque : avec une telle structure, on démonte les exploitations du secteur.

Quant aux nuisances olfactives, il a été noté qu'il fallait que quelque chose soit fait contre les odeurs.

S'il est vrai qu'elle ne peut pas laisser faire n'importe

quoi, une Municipalité doit aussi tenir compte de l'aspect économique et qu'elle doit veiller à permettre à chacun de développer son activité plutôt que de le laisser dépérir à petit feu. On ne peut reprocher aux agriculteurs de ne pas avoir fait l'effort de modernisation nécessaire et les empêcher d'en prendre les moyens.

Le maintien en exploitation des terres est préférable à la friche.

«Un champ de blé pour produire 100 quintaux est parfois plus polluant qu'un épandage de lisier pour faire du maïs, mais le premier a plus de charme !!», a-t-il aussi été précisé.

Après avoir entendu les différents intervenants, le Conseil Municipal formule trois réserves principales sur le projet :

- restreindre les zones d'épandage et imposer toutes les mesures indispensables pour la protection des terres et de l'environnement en exigeant une surveillance très stricte de l'épandage.
- obtenir des garanties plus fiables quant aux bâtiments d'élevage, actuels et futurs.
- s'assurer de la garantie de la qualité de l'eau à un moment où le taux de nitrate est élevé.

En définitive, un vote à bulletin secret sur ce projet donne le résultat suivant :

Votants : 18

Suffrages exprimés : 18

- En faveur 5 voix

- En faveur du projet avec réserves 1 voix

- Contre le projet 12 voix

Construction d'une Gendarmerie

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une lettre de Monsieur Arthuis, Sénateur de la Mayenne et Président du Conseil Général, en date du 21 Décembre 1994 concernant l'obtention d'une subvention de 400 000 Frs du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, pour aider la commune d'Argentré à financer son programme de Gendarmerie.

D'autre part, les loyers de la Gendarmerie sont désormais majorés afin de tenir compte de l'inéligibilité des biens mis à la disposition des Services de l'État au Fonds de Compensation de la T.V.A.

L'attribution de la subvention ci-dessus, l'augmentation des loyers, permettent raisonnablement la construction de la nouvelle Gendarmerie.

Le Conseil Municipal décide de relancer le projet de construction d'une nouvelle Gendarmerie et propose à Monsieur Constant Duroy, architecte à Laval, de réactiver la mission de conception - maîtrise d'œuvre du projet qui lui avait déjà été confiée.

Affaire à suivre...

Réunions du Conseil Municipal

des 6 et 16 janvier, 6 février,

6 et 27 mars, 10 avril,

3 et 29 mai, 16 et 26 juin,

4 septembre et 2 octobre 95.

Acquisition de terrains zone des Marzelles

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans sa séance du 5 septembre 1994, il a été décidé l'acquisition de divers terrains situés entre l'Allée d'Hauterive et le Chemin Rural dit «des Marzelles», commune d'Argentré appartenant :

- à M. et Mme Julien ROYER pour 3890 m² au prix de 22 Frs le m² soit 85 580 Frs.
- aux consorts LONGUÈVRE pour 3730 m² au prix de 22 Frs le m², soit 82 060 Frs.

Il informe l'Assemblée que la Direction des Services Fiscaux (Affaires Foncières et Domainiales) a estimé dans son rapport du 9 janvier 1995, la valeur vénale «libre» des terrains comme suit :

- M et Mme ROYER Julien 15,50 F. le m² soit 60 295 F.
- Consorts LONGUÈVRE 15,50 F. le m² soit 57 815 F. avec recours possible à une marge de négociation de 15% de la valeur vénale.

Ces terrains offrant de larges perspectives pour le développement de la commune, de leur proximité de l'agglomération et de leur bonne exposition, compte tenu des négociations difficiles avec les propriétaires qui ont eu des propositions de beaucoup supérieures à celles faites par la commune, il propose de passer outre à l'avis des Domaines.

Le Conseil Municipal **confirme**, à l'unanimité et pour les motifs exposés ci-dessus, sa décision d'acquérir au prix de 22 F. le m² les terrains appartenant à Mr et Mme Julien ROYER et aux consorts LONGUÈVRE et **maintient** les conditions de sa délibération du 6 juin 1994 en ce qui concerne les acquisitions de terrains appartenant à la S.A. SONKAD et à l'Indivision DURAND et pour lesquels l'estimation des Domaines était de 14 F. le m² avec également le recours possible à une marge de négociation de 15% de la valeur vénale. La proposition d'achat, ayant été faite sur la base de 15 F. le m², est donc conforme.

SÉANCE DU 06 FÉVRIER 1995

Révision des tarifs du restaurant scolaire et de la garderie

Vu la circulaire préfectorale du 8 juillet 1994 concernant l'évolution en 1994-1995 des tarifs des cantines scolaires, considérant que le taux de hausse annuel autorisé pour l'année scolaire 1994-1995 des tarifs de cantine, est de 2%, vu le bilan financier présenté par Mr Jean-Noël GRUDE qui fait apparaître un déficit de 292 630 F. à la charge de la Collectivité, après discussions et entendu les explications du rapporteur, Mr GRUDE, le Conseil Municipal **décide** une augmentation de 2% des tarifs du restaurant scolaire et de la garderie à compter du 1er mars

1995, fixe ainsi les nouveaux tarifs applicables le 1er mars 1995 :

Restaurant Scolaire

Repas enfant	14,90 F.
Repas adulte	22,60 F.
Repas personnes âgées	19,60 F.
Repas préparé pour Louvigné et St-Cénére	
Enfant	13,90 F.
Adulte	20,80 F.

Garderie

Matin ou soir	8,00 F.
Matin et soir	12,60 F.
Demi-journée	15,30 F.
Journée	22,40 F.

Aliénation d'un tronçon de chemin rural

Le projet d'aliénation d'un tronçon de l'ex-chemin rural de la Touche Salée au profit de Monsieur Michel GOMBAULT, a fait l'objet d'observations de l'Association Mayenne-Nature-Environnement, de l'Association des Amis du Cheval et Randonneurs Equestres, du Comité Départemental du Tourisme Equestre de la Mayenne. Ces associations demandent qu'au lieu d'une vente, il soit envisagé un échange permettant à partir de la voie de desserte de la Touche Salée de relier le réseau de chemins de St-Cénére (C.R. 18, C.R. 20) en contournant au besoin les bâtiments de la ferme de la Touche Salée.

Considérant que la liaison précitée ne peut se régler avec l'aliénation projetée en raison de l'éloignement et de propriétaires différents, le Conseil Municipal **maintient** sa décision du 7 novembre 1994 d'aliéner après enquête réglementaire d'un tronçon du chemin rural n°9 au profit de Monsieur Michel GOMBAULT, futur propriétaire riverain.

Maintien de l'emploi à Alcatel

Sollicité par les organisations syndicales pour exiger le retrait des plaintes et l'arrêt des poursuites intentées contre les dirigeants syndicaux d'Alcatel, le Conseil Municipal d'Argentré **déclare** qu'il ne saurait tenter de quelque manière que ce soit d'influer sur la décision des juges, faisant totale confiance à ceux-ci pour rendre un jugement équitable.

Il **décide** toutefois à l'unanimité de soutenir toute les actions qui pourront être menées, dans le respect de la loi, par les organisations syndicales, les élus, ou par qui que ce soit pour le maintien de l'emploi à ALCATEL.

Il **s'associera** aux pressions les plus vigoureuses qui pourront être exercées sur la Direction de cette société pour qu'elle ne soit pas guidée uniquement par

Réunions du Conseil Municipal

des 6 et 16 janvier, 6 février,

6 et 27 mars, 10 avril,

3 et 29 mai, 16 et 26 juin,

4 septembre et 2 octobre 95.

l'augmentation de ses profits mais pour qu'elle prenne en compte les aspects humains et l'intérêt de ses salariés.

Défense en justice

Monsieur le Maire communique à l'Assemblée la copie de la requête présentée au Tribunal Administratif de Nantes par Monsieur Constant DUROY, architecte D.P.L.G. à Laval (Mayenne), tendant à obtenir le règlement des honoraires relatifs au projet de construction d'une Gendarmerie avec huit logements individuels à Argentré, projet dont la maîtrise d'œuvre lui a été confiée. Il rappelle que le litige qui oppose la commune d'Argentré à Mr DUROY vient du fait que, pour enlever la décision au moment du choix de l'architecte, Mr DUROY a donné un coût prévisionnel du projet qui s'est très vite avéré sous-estimé. Ce coût avait été un élément déterminant quant aux choix.

Rentrée scolaire 1995 dans les écoles publiques

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de l'Inspecteur d'Académie en date du 31 janvier 1995 l'informant de la décision de retrait d'un emploi d'instituteur à l'Ecole Primaire Publique de la commune, à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Cette mesure semble prématurée compte tenu de la prévision d'une vingtaine de logements locatifs ou en accession à la propriété. Des projets de développement sont en cours de réalisation : implantation d'une entreprise industrielle dans le cadre de la Communauté de Communes, projet de construction d'une nouvelle Gendarmerie avec huit logements locatifs de fonction.

Le Conseil Municipal **regrette** une telle décision, contraire aux dispositions prises dans le cadre de l'Aménagement du Territoire.

Transferts des propriétés économiques des communes membres

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération des conseillers municipaux des communes membres, les transferts de propriétés à vocation économique de chacune de ces communes vers la Communauté de Communes ont été décidés.

Par ailleurs, le Conseil Communautaire, par délibérations en date des 23 septembre et 17 novembre 1994 a accepté ces transferts, à titre gratuit, entre les communes et la Communauté de Communes.

Toutefois, les transferts d'équipements, à l'instar des transferts de compétences, doivent faire l'objet de délibérations concordantes du Conseil Communautaire et de la majorité qualifiée des Conseils Municipaux des communes membres. En conséquence, chaque commune

doit maintenant se prononcer sur la totalité des transferts de biens situés sur l'ensemble du territoire communautaire.

Le Conseil Municipal **décide** d'accepter les transferts des propriétés, à titre gratuit, entre les communes membres et la Communauté de Communes du Pays de Laval.

Travaux de la commission locale d'évaluation des transferts

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que suite à la décision du Conseil Communautaire d'instaurer, à compter du 1er janvier 1995, la Taxe Professionnelle unique, une commission locale des transferts a été constituée.

Cette commission réunie le 8 décembre 1994 a évalué le montant des charges nettes transférées pour chacune des communes membres de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal **décide** d'entériner les travaux de la commission en définissant les montants des charges nettes transférées de chacune des collectivités membres de la Communauté de Communes du Pays de Laval.

Travaux bâtiments communaux

Il sera procédé à la réfection d'une gouttière sur le presbytère, à la construction d'un mur de soutènement rue des sports, à la pose de revêtement plastique dans le local du Club du 3ème Age. Le chef de la section de sapeurs-pompiers, dans un courrier du 30 janvier, demande à la commune d'améliorer le confort de la salle d'instruction : isolation et mise en conformité, en fournissant les matériaux nécessaires. La commission des travaux jugera de l'opportunité de ces travaux.

Zone d'habitation des Marzelles

Monsieur Alain MARSOLLIER a donné le compte rendu de la Commission d'Appel d'Offres du 27 janvier concernant les travaux de voirie, d'assainissement E.U. et E.P. du lotissement «Les Marzelles». Onze entreprises ont fait des offres. Le marché est confié à l'entreprise moins distante, Cochery-Bourdin-Chaussée, pour un montant TTC de 859 466 F.

Travaux hydrauliques

Il est proposé d'inscrire au prochain programme du Syndicat du Bassin de la Jouanne, les travaux de curage du ruisseau dit «de la Chevalerie» et de réfection d'un aqueduc sur la V.C. n° 5.

Drapeau pour les Sapeurs-Pompiers

Le devis de l'Atelier Michel MOISSANT pour la fabrication d'un drapeau tricolore pour les sapeurs-

Réunions du Conseil Municipal

des 6 et 16 janvier, 6 février,

6 et 27 mars, 10 avril,

3 et 29 mai, 16 et 26 juin,

4 septembre et 2 octobre 95.

pompiers est accepté pour un montant de 4 720 F.

Demandes de subventions

Les collèges Béatrix de Gâvre et St-Joseph de Montsûrs organisent de séjours linguistiques et culturels en Italie, en Allemagne, en Angleterre et à Jersey et demandent l'attribution d'une subvention.

Le Conseil refuse de participer à ces différents séjours précisant que les aides sont jusqu'alors limitées aux classes nature et découverte des écoles primaires de la commune.

Attribution de pierre

Les attributions de pierre dans les chemins privés seront reconduites en 1995. Les frais de transport resteront à la charge des bénéficiaires.

SÉANCE DU 06 MARS 1995

Allocation à l'O.G.E.C.

Vu la convention passée entre la commune et l'organisme de gestion de l'école St-Cyr et Ste-Julitte, après analyse du budget prévisionnel 1995 de l'OGEC servant de base au versement de l'allocation, sur proposition du rapporteur de la Commission des Finances, le Conseil Municipal **arrête** le montant de l'allocation à verser à l'OGEC (Ecole St-Cyr et Ste-Julitte) à 276 074 F. pour l'année 1995, étant bien précisé que cette allocation est inférieure au montant des dépenses supportées par la commune pour l'enseignement public.

Construction de la Gendarmerie

Marché négocié de maîtrise d'œuvre

Afin de se soumettre à la réglementation, une commission, constituée en application de l'article 314 bis du Code des Marchés Publics est composée pour émettre un avis sur les candidatures à Maîtrise d'Œuvre pour la construction d'une caserne de Gendarmerie et de huit logements individuels. Affaire à suivre...

Motion sur la hausse des cotisations employeurs à la CNRACL

Le Conseil Municipal **s'élève** contre le décret du 28 décembre 1994 qui relève, à compter du 1er janvier 1995, le taux de cotisation des communes employeurs à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) de 21,3% des traitements à 25,1% soit 3,8 points.

Il **proteste** contre cette décision dont l'application immédiate intervient alors que la commune a déjà

effectué ses arbitrages budgétaires.

Il **constate** que ce relèvement du montant des cotisations employeurs crée pour la commune une charge supplémentaire équivalente à 49 200 F. de fiscalité locale.

Il **juge** cette hausse d'autant plus mal venue qu'elle fait suite aux mesures de réduction des concours financiers de l'Etat pour 1994 et 1995 (D.G.F., FCTVA, Dotation de compensation de la taxe professionnelle).

Il **dénonce** ce nouveau transfert de charges et souhaite que soit poursuivi l'effort de clarification des relations financières entre l'état et les collectivités locales.

Il **demande** à l'Etat :

- de suspendre l'application du décret du 28 décembre 1994.
- d'engager, dès à présent, la concertation annoncée par le Premier Ministre sur l'avenir du dispositif de surcompensation et sur les conséquences d'un abaissement de son taux d'appel, actuellement fixé à 38%.
- de réexaminer dans son ensemble le dispositif de la surcompensation entre régimes spéciaux de retraite.

Lotissement des Marzelles

Fixation du prix de vente des lots

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 5 décembre 1994, le dossier de création du lotissement communal des Marzelles a été approuvé.

Ce lotissement comprend 10 lots d'une superficie totale de 19 470 m². Le prix du terrain viabilisé comprend les plantations et les acquisitions foncières. Il est donc proposé d'établir un prix forfaitaire des parcelles.

Vu le montant prévisionnel des travaux, des plantations et des acquisitions foncières, le Conseil Municipal fixe comme suit le prix de vente hors taxes des dix parcelles du lotissement "Les Marzelles" :

- Lot n° 1	3395 m ²	224 200 F.
- Lot n° 2	2100 m ²	172 400 F.
- Lot n° 3	2165 m ²	175 000 F.
- Lot n° 4	1865 m ²	163 000 F.
- Lot n° 5	1540 m ²	150 000 F.
- Lot n° 6	1470 m ²	147 200 F.
- Lot n° 7	1700 m ²	156 400 F.
- Lot n° 8	1395 m ²	144 200 F.
- Lot n° 9	1360 m ²	142 800 F.
- Lot n° 10	2480 m ²	187 600 F.

Travaux bâtiment incendie et de secours

La commission des travaux, réunie le 18 février, a reconnu la nécessité d'améliorer la salle d'instruction et de réunion du centre d'incendie et de secours. Seule la fourniture des matériaux estimée à 19 000 F. sera

Réunions du Conseil Municipal

des 6 et 16 janvier, 6 février,

6 et 27 mars, 10 avril,

3 et 29 mai, 16 et 26 juin,

4 septembre et 2 octobre 95.

supportée par la commune, les sapeurs-pompiers se chargeant d'exécuter les travaux.

Rectification de la R.D. 32 entre Laval et Argentré

Le Conseil Municipal a donné son accord pour céder gratuitement au Département une surface de 345 m² prises sur les chemins ruraux de la Giffraie et des Choltières.

Fabrication de travées métalliques

Il a été rendu compte de la réunion du 9 février avec l'US Argentré au cours de laquelle il a été décidé que des bénévoles des associations locales procéderaient à la fabrication de huit travées métalliques et que les matériaux et la galvanisation seraient financés par la commune. **Décision entérinée** par le Conseil.

SÉANCE DU 27 MARS 1995

Affaires Scolaires

Sur la proposition du rapporteur de la Commission des Finances pour l'exercice 1995, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les crédits ci-après à verser en 1995 aux écoles publiques :

1- Ecole Primaire Publique J.-Y. Cousteau

Crédit de 30 640 F.

2- Ecole Maternelle Publique

Crédit de 11 620 F.

Indemnité au préposé à l'affichage

Vu sa délibération du 28 mars 1994 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire à verser en 1994 à Mr Gérard BOURCIN, préposé à l'affichage, le Conseil Municipal reconduit pour 1995 et éventuellement pour les années suivantes, l'indemnité annuelle forfaitaire de 2 060 F.

Indemnité de responsabilité au régisseur des recettes cantine et garderie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'indemnité est fonction du montant moyen des recettes que le régisseur encaisse chaque mois et du montant de la caution que le régisseur verse pour se garantir des risques inhérents à sa fonction.

Il propose au Conseil le versement d'une indemnité annuelle de 500 F.

Le Conseil Municipal entérine cette proposition.

Budget primitif 1995

Vu les propositions de la Commission des Finances et de son rapporteur, Mr Christian LEFORT, adjoint, le Conseil

Municipal adopte à l'unanimité (abstention de Mr CROSNIER jugeant que ce budget devrait être voté par la nouvelle municipalité) le budget primitif 1995 qui pour la section d'investissement reprend les restes réalisés de 1994, limite à 407 000 F. le montant de la taxe des ordures ménagères à recouvrer, attendu que le montant global des dépenses s'élève à 470 000 F., établit ainsi qu'il suit le taux des impôts directs locaux applicables pour le présent budget pour un produit fiscal attendu de 2 038 281 F. :

	Taux	Produit
Taxe d'habitation	15,39%	888 003 F.
Taxe Foncière Propriétés bâties	23,51%	791 581 F.
Taxe Foncière Propriétés non bâties	39,22%	628 697 F.
Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 8 106 090 F.		

Au chapitre des investissements :

- 2 124 000 F. : pour le financement du lotissement de Marzelles y compris les travaux de desserte.
- 70 000 F. : pour la signalisation verticale de localisation en campagne.
- 150 000 F. : pour la voirie : renforcement de chaussée et divers.
- 200 000 F. : pour la création d'un cours de tennis, rue des Rochers.
- 60 000 F. : pour la réfection de la toiture de l'Ecole Maternelle.
- 8 850 F. : pour le colombarium dans le cimetière.
- 36 000 F. : pour la salle du 3ème âge et la salle de réunions des Pompiers.
- 100 000 F. : pour le matériel des Services Techniques.
- 35 000 F. : pour autres matériels (informatique écoles, stands pour les associations.).
- 500 000 F. : pour des travaux non affectés.

Certains investissements sont différés afin de réduire le recours à l'emprunt tels que la création d'un terrain de pétanque sollicité par l'US Argentré, le projet de réaménagement de l'espace scolaire de l'école maternelle publique. Un autre projet est abandonné, celui de l'aménagement pour la pratique de la baignade, au plan d'eau en raison des prescriptions onéreuses imposées par la Commission de Sécurité : surveillance par une personne titulaire du BSSA, construction d'un poste de sécurité.

Construction d'une caserne de Gendarmerie Marché de Maîtrise d'Œuvre

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de la réunion de la Commission constituée en application de l'article 314 bis du Code des Marchés Publics

Réunions du Conseil Municipal

des 6 et 16 janvier, 6 février,

6 et 27 mars, 10 avril,

3 et 29 mai, 16 et 26 juin,

4 septembre et 2 octobre 95.

(Délibération du Conseil Municipal du 6 mars 1994) qui s'est tenue en mairie d'Argentré le 24 mars 1995 à propos du projet de construction d'une Gendarmerie.

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence, cinq cabinets d'architecte ont fait parvenir une proposition. La mise en compétition était limitée à l'examen des compétences, références et moyens des candidats.

La Commission a considéré que quatre candidats disposaient des compétences, références et moyens suffisants pour réaliser le projet. A l'issue d'un vote, elle a proposé de retenir la candidature de Mr Marcel-Pierre BRISARD, Architecte D.P.L.G. à Laval. Après avoir pris connaissance de la proposition du jury suite à l'appel à concurrence, le Conseil Municipal confie à Monsieur Marcel-Pierre BRISARD, Architecte D.P.L.G. à Laval, le marché de maîtrise d'œuvre pour l'étude et la construction d'une caserne de Gendarmerie.

Affaire à suivre...

SÉANCE DU 10 AVRIL 1995

Nouvelle Gendarmerie

Annulation du premier projet

Compte tenu de l'abandon du projet de nouvelle Gendarmerie par l'architecte puisqu'il n'a pas répondu à l'appel de candidatures lancé dans le cadre de la réglementation en matière de marchés publics, la réalisation de l'opération projetée devient impossible.

Après avoir écouté attentivement le Maire donner toutes les précisions sur la situation et après en avoir largement débattu, le Conseil Municipal **décide** l'annulation pure et simple du projet de nouvelle Gendarmerie confié à Monsieur Constant DUROY, architecte, et par conséquent, l'annulation de toutes les décisions administratives, techniques, financières (notamment la subvention du Ministère de la Défense) et juridiques s'y rapportant.

Réalisation d'une nouvelle Gendarmerie

Dans un deuxième temps, Monsieur le Maire ouvre une discussion sur l'opportunité de réaliser une nouvelle Gendarmerie. Après des échanges fructueux, conscient des difficultés et du nouveau délai imparti, le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité de repartir sur de nouvelles bases, marquant son intention de voir la réalisation d'une nouvelle Gendarmerie à Argentré et **charge** ainsi le Maire de solliciter les nouvelles autorisations nécessaires.

SÉANCE DU 03 MAI 1995

Adoption du rapport de la commission d'évaluation des transferts à la CCPL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts s'est réunie le 26 janvier 1995 et le 2 mars 1995 afin de déterminer le montant des charges transférées à la Communauté de Communes du Pays de Laval concernant l'Abattoir Public. Cette Commission a également rectifié le montant des charges transférées par les communes de Bonchamp et de Laval vers la Communauté de Communes du Pays de Laval.

La Commission ne disposant qu'un simple pouvoir de proposition, ses conclusions, doivent être approuvées par les Conseils Municipaux selon les règles de la majorité qualifiée prévue au Code des Communes.

Invité à adopter le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts, le Conseil Municipal **adopte** à l'unanimité les conclusions de cette Commission.

Compte de gestion

Après s'être fait présenter tous les documents financiers concernant l'exercice 1994, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 1994, le Conseil Municipal **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 1994 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Lotissement des Marzelles

Certificats de viabilité

Vu l'avancement des travaux de viabilité du lotissement, sur proposition du maître d'œuvre, le Conseil Municipal **prend** l'engagement de terminer les travaux de viabilité 2ème phase de ce lotissement dans un délai de 2 ans et **sollicite** les certificats de viabilité délivrés en application du Code de l'Urbanisme.

Surveillance de la Base de loisirs et des Salles de sports

Considérant qu'il y a lieu comme en 1994 d'améliorer l'aspect et le fonctionnement de la base de loisirs pendant l'été, de surveiller les salles de sports pendant les vacances scolaires et de faire respecter l'arrêté municipal réglementant l'accès à ces salles, attendu qu'un crédit a été prévu au budget primitif pour le salaire d'un agent occasionnel, le Conseil Municipal **décide** l'embauche pour la saison estivale d'une personne chargée de la surveillance et de la propreté de la base de loisirs et des salles de sport.

Réunions du Conseil Municipal

des 6 et 16 janvier, 6 février,
6 et 27 mars, 10 avril,
3 et 29 mai, 16 et 26 juin,
4 septembre et 2 octobre 95.

Acquisition de terrains

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la promesse de vente souscrite par Mr Julien ROYER, pour différents terrains situés au lieu-dit "Le Manoir" d'une contenance totale de 24 275 m² moyennant un prix établi sur la base de 10 F. le m².

Ces terrains sont compris dans la zone NAh du Plan d'Occupation des Sols.

Les vendeurs se réservent sur ces terrains une parcelle de 1 000 m² que la commune devra viabiliser lors de la création d'un lotissement à usage d'habitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** l'acquisition des parcelles susvisées dans les conditions annoncées.

Inondations du mois de Janvier 1995

Les inondations du mois de Janvier 1995 ont provoqué des dégâts à la base de loisirs : dégradation de l'allée piétonne (côté rivière) et dommages à la scène installée sur le plan d'eau. Vu les coûts de remise en état des infrastructures, le Conseil Municipal **sollicite** une aide de l'Etat pour les travaux susvisés de la base de loisirs. Il ne sera rien demandé pour la voirie communale.

Location de travées métalliques

Monsieur le Maire expose au Conseil que des bénévoles issus des Associations ont fabriqué des travées métalliques avec des matériaux financés par la commune. Les bâches qui étaient la propriété du football et de la paroisse ont été cédées à la commune qui aura la charge de les entretenir.

Le Conseil Municipal **décide** :

- 1) De mettre les travées métalliques gratuitement à la disposition des Associations ayant participé à leur fabrication avec toutefois le versement d'une caution qui sera restituée après vérification du matériel.
- 2) De louer aux autres Associations locales, aux particuliers, aux communes ou autres organisations de l'extérieur, les travées moyennant une redevance forfaitaire de 100 F. la travée et le versement d'une caution qui sera restituée après vérification.

Le Conseil fixe à 5 000 F. le montant de la caution et précise que les bâches seront réservées aux Associations locales et aux particuliers de la commune.

Chemins ruraux

Pour régler un problème d'utilisation de chemins ruraux, notamment dans le cadre de la randonnée pédestre, il est précisé que la cession d'un terrain de 1 500 à 2 000 m² au profit de Mr ALLIOT, propriétaire du Moulin de Maritourne, est acceptée au prix de 6,50 F. le m².

Lutte contre les ragondins

Compte tenu de la prolifération, il est décidé une nouvelle opération de lutte d'entretien contre les ragondins.

Travaux dans les bâtiments

Il est décidé la mise aux normes de l'installation électrique du logement de fonction de La Poste, suivant les préconisations de SOCOTEC. Les travaux seront exécutés par les Ets GUIOILLER SA de Laval.

Emploi de personnel

A compter du 1er août 1995, le Conseil décide de confier à Mme BLOT Germaine, le ménage de la Mairie et des salles de Musique et du 3ème âge, en remplacement de Mme MOREAU Germaine admise sur sa demande à la retraite.

SÉANCE DU 29 MAI 1995

Gardiennage de l'Eglise

Le Conseil Municipal **fixe** à 2 584 F. l'indemnité annuelle allouée au prêtre affectataire de l'Eglise communale qui assure effectivement le gardiennage de cette église. Elle s'appliquera à compter du 1er janvier 1995.

GRETA - Subvention

L'Atelier Pédagogique Personnalisé du GRETA de Laval ayant comme objectif de mettre en œuvre des formations individualisées de remise à niveau pour les demandeurs d'emploi, sollicite une subvention de 7 000 F. afin d'assurer la pérennité de son action auprès des demandeurs d'emploi résidant dans la commune. Cette subvention était auparavant versée par le Syndicat de Pays des Cinq Rivières dissous au 1er janvier 1995.

Reconnaissant le bien fondé des actions de cet organisme, le Conseil **évoque** le partenariat fondamentalement nécessaire pour ce genre d'action. Le Conseil Municipal **pense** que cette question ne peut être traitée efficacement qu'à une échelle dépassant le cadre purement communal.

Jurés d'assises

Il a été procédé, à partir de la liste électorale, à un tirage au sort de trois personnes destinées à figurer sur la liste préparatoire de la liste départementale annuelle des jurés d'assises pour 1996. Ce tirage au sort a désigné MM Patrick DUBOIS - "La Cardinière", Bernard DOMALAIN - 11, rue des Rochers, et Mme Jacqueline LEGRAND - "La carie".

Réunions du Conseil Municipal

des 6 et 16 janvier, 6 février,

6 et 27 mars, 10 avril,

3 et 29 mai, 16 et 26 juin,

4 septembre et 2 octobre 95.

Demande d'achat de terrain

Mr Joseph CHENE réitère sa demande d'acquisition d'un terrain contigu à sa propriété. Il lui a été indiqué que sa demande serait transmise à la prochaine municipalité.

Un nouveau secrétaire général

Recrutement d'un nouveau secrétaire général à compter du 19 juin suite au départ en retraite de Mr MARTEAU. Mr Christophe ALIX, 29 ans, marié, attaché territorial, actuellement responsable du service de la Comptabilité de la ville de Versailles, assurera la fonction de S.G. de mairie dans la commune.

Terrain d'honneur de Football

A l'issue d'un débat, le Conseil **accepte** pour une nouvelle période de 3 années l'assistance technique à l'entretien du terrain principal de football (2 visites par an) proposée par le Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées de St-Brieuc.

Commission de Voirie

Acquisition d'un broyeur neuf pour un prix de 27 278 F.

Contrats Emploi Solidarité et Emploi consolidé

Reconduction de 3 contrats emploi solidarité, transformation d'un C.E.S. en contrat Emploi Consolidé et renouvellement d'un C.E.C.

1) C.E.S.

- Mr CHEVALLIER Gilbert
Durée 1 an à compter du 1er août 1995.
- Mme RICHARD Sylvie
Durée 9 mois à compter du 10 juillet 1995.
- Mme BRAULT Martine
Durée 9 mois à compter du 1er juin 1995.

2) C.E.C.

- Mr MEZIERE Michel
Durée 1 an à compter du 1er septembre 1995.
- Mme GALLAIS Lucette
Durée 1 an à compter du 1er septembre 1995.

Remerciements

Mr DESCOTTES, Maire, exprime sa reconnaissance aux neuf élus qui ont décidé de ne pas se représenter aux prochaines Municipales : Mmes Irène GOULAY, Marie-Odile LAVENIER, Brigitte MALINE ; MM. Maurice BERNARD, Gaston BLOT, Robert CROSNIER, Roger FOUGERE, Albert TRIQUET et Bernard VANNIER. Il a remis la médaille de la ville à Mr Albert TRIQUET, Maire-Adjoint (24 années au Conseil Municipal) et à Mr

Roger FOUGERE, Adjoint (18 années au Conseil Municipal).

Les Membres du Conseil Municipal

Suite aux élections du dimanche 11 juin 1995, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, conformément au Code des Communes.

Etaient présents :

1- M. DUCHENE Jean-Luc	1017 v.
2- M. DUPUIS Lucien	979 v.
3- M. DUPUIS Jean-Marc	978 v.
4- M. ROUSSEL Henry-Xavier	975 v.
5- M. LEFORT Christian	973 v.
6- M. DESCOTTES Michel	961 v.
7- M. PAUMARD Fabrice	954 v.
8- M. GRUDE Jean-Noël	942 v.
9- Mme LABILLE Nicole	942 v.
10- Mme LEFRAY Sylvie	937 v.
11- M. MARSOLLIER Alain	929 v.
12- M. LEUDIERE André	927 v.
13- M. LEVEILLE Jean-Baptiste	923 v.
14- Mme CHRETIEN Odile	913 v.
15- M. MEZIERE Henri	906 v.
16- M. BREHIN Bertrand	882 v.
17- Mme LONGUEVRE Marguerite	872 v.
18- M. DURAND Denis	813 v.
19- Mme TULARD Jacqueline	790 v.

Mr DUPUIS Lucien, doyen du Conseil Municipal s'est vu confié la présidence.

Le président a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par le Code des Communes.

Election du Maire

Résultats :

M. DESCOTTES Michel	18 voix
M. LEFORT Christian	1 voix

Monsieur Michel DESCOTTES ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire, et a été immédiatement installé.

Nombre d'Adjoints :

Considérant qu'il y a intérêt, en vue d'assurer la bonne marche des services municipaux, à fixer à cinq le nombre des adjoints, le Conseil Municipal **décide** de fixer à cinq le nombre des adjoints de la commune d'Argentré.

Election du premier adjoint

Résultats :

M. LEFORT Christian	18 voix
---------------------	---------

Monsieur LEFORT Christian ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

Réunions du Conseil Municipal

des 6 et 16 janvier, 6 février,

6 et 27 mars, 10 avril,

3 et 29 mai, 16 et 26 juin,

4 septembre et 2 octobre 95.

Election du deuxième adjoint

Résultats :

M. MARSOLLIER Alain 16 voix

M. LEVEILLE Jean-Baptiste 1 voix

Monsieur MARSOLLIER Alain ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

Election du troisième adjoint

Résultats :

DUCHENE Jean-Luc 16 voix

LEVEILLE Jean-Baptiste 1 voix

Monsieur DUCHENE Jean-Luc ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

Election du quatrième adjoint

Résultats :

GRUDE Jean-Noël 11 voix

PAUMARD Fabrice 6 voix

LEVEILLE Jean-Baptiste 1 voix

Monsieur GRUDE Jean-Noël ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

Election du cinquième adjoint

Résultats :

MEZIERE Henri 12 voix

LEVEILLE Jean-Baptiste 7 voix

Monsieur MEZIERE Henri ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

SÉANCE DU 26 JUIN 1995

Ouverture de crédit auprès de la Caisse d'Epargne

Pour faire face aux dépenses de viabilisation des terrains du lotissement des Marzelles, le Conseil Municipal décide une ouverture de crédit de 1 000 000 de francs auprès de la Caisse d'Epargne pour une durée de 2 ans.

Décision modificative N°1

Suite à une décision de justice rendue par le Tribunal Administratif de Nantes le 2 juin dernier, la commune est tenue de payer la somme de 201 887,55 F. à M. DUROY, architecte, pour le règlement de ses honoraires pour le dossier consultation entreprise en vue de la réalisation d'une nouvelle Gendarmerie. Cette somme de 201 887,55 F., n'ayant pas été prévue lors du vote du budget primitif, il y lieu d'inscrire une dépense de fonctionnement au titre des "frais d'actes et de contentieux" pour un montant

supplémentaire de 201 900 F.. Ce crédit sera pris sur l'excédent de fonctionnement reporté au début de l'exercice budgétaire 1995. Le Conseil Municipal adopte la décision modificative n°1.

Désignation des Membres des Commissions

Cinq commissions sont créées avec à la tête de chacune d'elles un adjoint.

◆ Commission Générale et Entretien des Bâtiments
présidée par M. GRUDE Jean-Noël.

◆ Commission des Finances et Intercommunalité
présidée par M. LEFORT Christian.

◆ Commission des Affaires Sociales et Scolaires présidée
par M. DUCHENE Jean-Luc.

◆ Commission Urbanisme et Aménagement présidée par
M. MARSOLLIER Alain.

◆ Commission Voirie, Environnement et Espaces Verts
présidée par M. MEZIERE Henri.

Le Conseil Municipal décide de se répartir entre les cinq commissions de la manière suivante :

Administration Générale et Entretien des Bâtiments

Adjoint : Jean-Noël GRUDE

Membres : Mme LABILLE

Mme LONGUEVRE

M. ROUSSEL

M. DUPUIS L.

M. LEFORT

M. DURAND

M. MEZIERE

Finances et Intercommunalité

Adjoint : Christian LEFORT

Membres : Mme TULARD

M. LEUDIERE

M. MARSOLLIER

M. ROUSSEL

M. PAUMARD

M. DUCHENE

Affaires Sociales, Scolaires, Culturelles et Sportives

Adjoint : Jean-Luc DUCHENE

Membres : Mme LONGUEVRE

Mme CHRETIEN

Mme LEFRAY

Mme LABILLE

M. DUPUIS L.

M. BREHIN

Urbanisme et Aménagement

Adjoint : Alain MARSOLLIER

Membres : Mme CHRETIEN

M. DUPUIS J.-M.

M. PAUMARD

Réunions du Conseil Municipal

des 6 et 16 janvier, 6 février,

6 et 27 mars, 10 avril,

3 et 29 mai, 16 et 26 juin,

4 septembre et 2 octobre 95.

M. DURAND
M. LEUDIERE
M. LEFORT

Voirie, Environnement, Espaces Verts

Adjoint : Henri MEZIERE
Membres : M. DUPUIS J.-M.
M. BREHIN
M. DUPUIS L.
Mme LEFRAY
Mme TULARD
M. PAUMARD
M. DURAND
M. GRUDE

Désignation des Représentants de la commune aux diverses assemblées locales

A la suite de chaque élection municipale, il y a lieu de désigner au sein du Conseil Municipal, les représentants de la commune aux diverses Assemblées Locales. Le Conseil Municipal **décide** d'être représenté dans les Assemblées Locales par les personnes (Titulaires et suppléants) suivantes :

Calamités Agricoles Commission Communale

Titulaires : M. DURAND, M. MEZIERE,
Mme TULARD

Syndicat d'adduction d'eau potable d'Argentré Sud

Titulaires : M. DESCOTTES, M. ROUSSEL,
M. MEZIERE
Suppléant : M. MARSOLLIER

Syndicat pour l'électricité et le gaz d'Argentré

Titulaires : M. DESCOTTES, M. DES RIEUX
Suppléants : M. LEUDIERE
M. PAUMARD

Syndicat du Bassin de la Jouanne

Titulaire : M. GRUDE
Suppléant : M. DESCOTTES

C.C.A.S.

Titulaires : M. DESCOTTES, Mme LEFRAY
Mme LONGUEVRE, M. DUCHENE

Communauté de Communes de Laval

Titulaires : M. MARSOLLIER, M. LEFORT
M. DESCOTTES
Suppléants : M. DUPUIS J.-M.

Information (Comité de rédaction du bulletin municipal)

Titulaires : Mme LEFRAY, Mme LABILLE
M. DUCHENE

Comité de gestion pour l'exploitation du plan d'eau

Titulaires : M. MEZIERE, Mme LONGUEVRE,
M. LEFORT, M. BREHIN, M. DUPUIS L.,
M. DURAND, M. DUPUIS J.-M.,
M. TRIQUET

C.N.A.S.

Titulaire : M. GRUDE
Suppléant : M. DUCHENE

S.I.V.U. (Ecole de Musique Argentré-Bonchamp)

Titulaires : Mme CHRETIEN, Mme LONGUEVRE
Suppléant : M. ROUSSEL

Comité de Jumelage

Titulaires : M. DESCOTTES, Mme LONGUEVRE,
M. LEFORT, M. GRUDE, M. DUCHENE

A.G.O.R.A. (Association pour la Garderie et l'Organisation de la Restauration)

Titulaires : M. GRUDE, Mme LEFRAY, M. LEFORT,
Mme LONGUEVRE, M. ROUSSEL.

Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

Après l'élection du Conseil Municipal celui-ci doit décider du montant des indemnités du Maire et de ses Adjointes. Il est proposé de garder le système indemnitaire qui existait lors du précédent mandat à savoir :

- 6 216,70 F. pour le Maire,
- 2 742,65 F. pour les Adjointes.

Le Conseil Municipal **adopte** cette proposition.

Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire

Le Code des Communes donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire certaines attributions de cette Assemblée pour la durée de son mandat. Le Conseil Municipal **décide** l'application de ce texte, ceci en vue de faciliter la bonne administration de la commune.

Contrat de prêt auprès du Crédit Local de France

Pour faire face aux dépenses d'investissement de la commune, le Conseil Municipal **décide** de contracter un prêt d'un montant de 500 000 F. d'une durée de 15 ans auprès du Crédit Local de France.

Démission d'un Conseiller Municipal

Le Maire informe le Conseil de la démission de M. LEVEILLE. Le Maire regrette cette démission car pour lui M. LEVEILLE est et restera quelqu'un de dévoué à la commune, ayant beaucoup de qualités.

Perspectives

Le Maire présente les objectifs possibles pour ce mandat :

- 1) 3 000 habitants dans dix ans.
- 2) Un système de transport en commun qui relierait Argentré à Bonchamp ou encore Laval. Ce projet pourrait être intercommunal.
- 3) Développer le logement locatif.

Réunions du Conseil Municipal

des 6 et 16 janvier, 6 février,

6 et 27 mars, 10 avril,

3 et 29 mai, 16 et 26 juin,

4 septembre et 2 octobre 95.

- 4) De nouveaux locaux pour la Gendarmerie
- 5) Améliorer le cadre de vie, c'est à dire continuer à améliorer le centre bourg. Développer le fleurissement, améliorer les chemins pédestres, aménager la base de loisirs.

SÉANCE DU 04 SEPTEMBRE 1995

G.A.E.C. de l'Adrier

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral autorisant le G.A.E.C. de l'Adrier à exploiter l'élevage porcin existant et comprenant 700 porcs engraissement et 350 porcelets en post sevrage.

Travaux S.I.A.E.P.

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (S.I.A.E.P.) présente un budget conséquent dans la mesure où deux projets sont programmés. Le premier est la station d'épuration d'Argentré dont les travaux vont démarrer vers septembre 1996 et qui sont estimés à 3,6 MF. Le second est la nouvelle station d'épuration de Laval pour laquelle la participation du syndicat est estimée à 4,5 MF.

Salle Polyvalente

Monsieur DUCHENE évoque le problème d'occupation de la salle polyvalente. En effet, la section Tennis de Table l'utilise certains dimanches matins et cela ne va pas sans poser de problèmes.

Contrat d'étude avec le cabinet "G.M.R."

Suite à la réalisation de la résidence des Marzelles, il convient dès à présent d'engager des réflexions sur l'urbanisme du secteur nord du bourg portant sur une superficie d'environ 4,2 hectares et destiné à devenir un secteur résidentiel de qualité. Pour cela, il vous est proposé de passer un contrat d'étude avec le cabinet G.M.R. d'Angers qui comprend entre autre un diagnostic des contraintes et des points forts de la zone d'étude et l'élaboration d'un plan de composition faisant apparaître la division des parcelles, l'organisation des espaces publics et privés, le fonctionnement général de la zone.

En conséquence, le Conseil Municipal autorise la signature du contrat d'étude avec le cabinet G.M.R. représenté par M. Jack GUITTOT, urbaniste, pour un montant de 35 200 F. H.T.

Programme des travaux d'entretien - Voirie 1995

Comme chaque année, le Conseil Municipal délibère sur le programme des travaux d'entretien de la voirie. Pour cette année 1995, la Direction Départementale de l'Équipement propose à la commune une liste de travaux.

Compte tenu des crédits budgétaires disponibles, il est proposé, dans une enveloppe d'environ 70 000 F., de retenir

les travaux suivants :

CR de la Plaine (du RD 131 à la Ferme)
20 410 F. H.T.

Rue des Genêts (sauf partie déjà enduite)

Enduits Superficiels 15 700 F. H.T.

Rue des Mimosas -

Enduits Superficiels 8 399,50 F. H.T.

VC 123 (La Grande Molière) -

Enduits Superficiels 16 249,50 F. H.T.

Total Investissement 60 759 F. H.T.

Soit 73 275,35 F. TTC

Vente de terrain à M. et Mme GEORGES DIT SOUDRIL

Par lettre du 31 mai dernier, Monsieur et Madame GEORGES DIT SOUDRIL ont fait part de leur souhait de voir la commune leur vendre le terrain situé derrière leur maison. Cette vente ne compromettant aucun projet sur le dit terrain, il est proposé d'accepter l'offre d'acquisition de Monsieur et Madame GEORGES DIT SOUDRIL au prix de 5 000 F. plus les frais d'acte.

Le Conseil Municipal accepte cette cession.

Vente d'un terrain et d'un bâtiment à M. MOREAU

Monsieur Jean MOREAU souhaite acheter à la commune l'ancien bâtiment de gare dont il est actuellement locataire. Ce bâtiment ne fait pas l'objet de projet pour la commune et de plus Monsieur MOREAU a fait à sa charge un certain nombre de travaux. Aussi, il est proposé d'accepter la vente dudit bâtiment et d'une partie du terrain qui l'entoure, pour le prix de 130 000 F. Le Conseil Municipal entérine cette proposition.

SÉANCE DU 02 OCTOBRE 1995

Conseil Municipal d'Enfants

Monsieur DUCHENE présente les réflexions faites par la commission des affaires scolaires, sociales, sportives et culturelles. Cette commission souhaite créer pour la prochaine rentrée scolaire, un conseil municipal d'enfants. La commission se donne l'année pour préparer le projet

Dénomination de la voie desservant le lotissement des Marzelles

Le lotissement des Marzelles est desservi par une voie qu'il faut dénommer. Les membres de la commission "Voirie et Environnement" proposent au conseil municipal une liste de noms.

Le Conseil Municipal décide de dénommer la voie desservant le lotissement des Marzelles : Allée des Chênes.

Réflexion sur nos Déchets

Résidence des Marzelles

Réflexion sur nos déchets

Depuis quelques années, les Argentréens ont pu constater que divers systèmes ont été mis en place pour la collecte des déchets domestiques. Le volume de ces déchets ne cesse d'être en augmentation au niveau national et un plan d'élimination au niveau départemental doit être mis en place pour le 1er semestre 1996.

Il serait bon maintenant de bien connaître le fonctionnement du ramassage dans notre commune afin de maîtriser au mieux nos déchets et préserver la propreté de nos lieux de collecte.

Tout d'abord, il faut savoir qu'un premier tri dépend uniquement de chacun de nous c'est à dire la séparation des déchets en plusieurs catégories énumérées ci-dessous avec lieux de collecte différents :

Ordures ménagères : 2 ramassages par semaine (mardi et vendredi matin)

Huiles et hydrocarbures

Herbes et tailles

Ferrailles et encombrants : Au dépôt Chemin des Rochers

Cartons, papiers

Piles

Verres et plastiques (Benne à côté de La Poste pour le moment)

Pour ce qui est des ordures ménagères, 2 zones sont à considérer :

- Le Bourg, c'est à dire toutes les habitations comprises à l'intérieur des panneaux d'agglomération ramassage en face du domicile, sur les voies accessibles aux véhicules bennes à ordures.
- La campagne, donc hors limites agglomération, divers points de collecte avec containers ont été mis en place (strictement réservés aux habitants n'ayant pas de ramassage à leur porte).

Cet article a pour but aussi de mettre en évidence que le tri et le respect de celui-ci évitant une inflation trop importante du coût des ordures ménagères. Des exemples sont à éviter :

- L'herbe des tontes dans les collectes bi-hebdomadaires qui entraîne une augmentation des tonnages donc des coûts (coût à la tonne : 600 F. pour les ordures ménagères contre 100 F. pour la tonte).
- Le verre dans les mêmes poubelles pour des raisons aussi de poids.
- Les encombrants (carton, ferrailles...) mis dans les containers de la campagne entraînant un remplissage immédiat avec impossibilité d'y déposer les sacs à ordures.

Essayons tous de respecter au mieux le bon fonctionnement des collectes, nous contribuerons ainsi à contenir l'augmentation des coûts ordures ménagères et à un respect de l'environnement.

Le principe actuellement en place, n'est sûrement pas le meilleur, accès au dépôt, côté provisoire des bennes, mais il a pour but d'habituer chacun à faire le tri, d'éviter toute décharge sauvage, en attendant une réflexion menée par la Communauté de Communes du Pays de Laval sur la mise en place de déchetteries, réflexion donc globale sur l'ensemble des communes.

A suivre...

F. PAUMARD

La Résidence des Marzelles : un lotissement semble-t-il apprécié

Sur les 10 parcelles mises en vente au printemps, 7 sont actuellement vendues et 2 sont réservées ; seule la plus grande reste disponible mais nul doute que l'attrait qu'elle présente permettra rapidement de lui trouver un acquéreur.



Les travaux de viabilité commencés en février se sont prolongés en mai et juin par l'enterrement des lignes électriques et téléphoniques sur le chemin des Marzelles. Cet hiver, l'ensemble des plantations, constituées de haies nouvelles ou des compléments sur les haies existantes, et incluses dans le prix des parcelles, va être réalisé en limite de chaque propriété.



Cela permettra également de mieux matérialiser le chemin piéton assurant la jonction entre l'allée du château de Hauterive et le chemin des Marzelles.

A. MARSOLLIER

Les Grandes Marzelles

Les Grandes Marzelles : bientôt des nouvelles parcelles offertes à la construction

Depuis environ 1 an, chacun a pu se rendre compte d'un redémarrage de la construction sur notre commune ; la dernière maison vient de se terminer au Palis, une seule parcelle reste à vendre dans le lotissement de la Basse-Place, rue des Rochers, même chose aux Marzelles où seul le plus grand terrain n'est pour l'instant pas réservé, sans oublier différentes constructions réparties sur l'ensemble de l'agglomération.

Ainsi Argentré ne semble pas avoir raté le train d'une certaine reprise de la construction neuve, notamment perceptible sur les communes les plus proches de Laval.

Les efforts pour améliorer l'attractivité de notre commune porteront-ils leurs fruits ? Certainement que les réalisations de ces dernières années y contribuent ; que ce soit l'aménagement de l'entrée de l'agglomération, les nouveaux commerces et services dans l'espace rénové de la place de l'église, ou le cadre de vie proposé dans la résidence des Marzelles.

La fin de l'aménagement de la route Laval-Argentré, une attention plus grande portée aux nombreux chemins pédestres, le démarrage des travaux de réhabilitation des bâtiments situés rue du Maine, de Beau-Soleil et à l'ancienne gare pour y créer 5 logements locatifs sociaux vont dans le même sens.

Beaucoup d'efforts seront encore nécessaires, mais sans doute manque-t-il quelque chose de complémentaire à tout cela : le faire savoir, afficher à l'extérieur les nombreux atouts d'Argentré, nous y réfléchissons.

Dans ce contexte, proposer des nouveaux terrains pour la construction devenait une nécessité 2 secteurs étaient possibles :

- le secteur situé derrière le lotissement du Vallon, là où un terrain est réservé à la Gendarmerie, avec accès route de Laval et plus tard du presbytère.
- le secteur d'environ 4 ha tout près au nord du centre du bourg et accessible actuellement par le chemin des Marzelles.

Ce dernier, traversé depuis le début d'année par un réseau eaux usées rejoignant la rue du Bocage, et desservi par un réseau d'eau potable et d'alimentation électrique renforcée, à l'occasion de la réalisation du lotissement des Marzelles, apparaissait logiquement prioritaire.

Plus que du terrain à bâtir, offrir un cadre de vie de qualité

Telle est la volonté affirmée dans ce projet conforme à la démarche "qualité" permanente que nous voulons pour Argentré.

Dans le cadre de cet objectif global, M. GUITTOT, urbaniste, à qui la conception a été confiée, avait pour mission d'étudier un lotissement d'habitation.

- Utilisant au maximum les qualités de l'environnement existant et notamment le végétal en mettant en valeur les plus belles haies.

- Prévoyant un double accès aux véhicules, chemin des Marzelles et rue du Bocage, réservant la possibilité d'un accès direct à terme vers la place de l'église et préservant le développement futur vers le nord conformément d'ailleurs avec les schéma d'ensemble du secteur nord étudié en 1991.

- Assurant les liaisons piétonnes avec les chemins existants vers le centre bourg.

- Equilibrant financièrement l'opération en tenant compte d'un prix de vente de 120 000 F. TTC la parcelle moyenne de 700 m² (tous les acquéreurs paient maintenant la TVA à 20,6%).

Un projet de 35 parcelles de 600 m² pour la plus petite à 900 m² pour la plus grande dans un espace très aéré.

➔ 35% de l'emprise totale est réservé aux espaces publics (voirie, cheminement des piétons, espaces verts) contre 25% en moyenne dans les lotissements classiques.

➔ Un "boulevard vert" sur une emprise de largeur moyenne de 30 m, relie la rue du Bocage au chemin des Marzelles et la route de Laval, en longeant le fossé et la haie existante, permettant leur conservation ; le cheminement des piétons étant ainsi assuré, loin des voitures au travers des espaces verts.

➔ Une autre rue importante croise ce boulevard permettant la desserte future vers le nord et la liaison directe, si elle apparaît nécessaire à terme, vers la place de l'église.

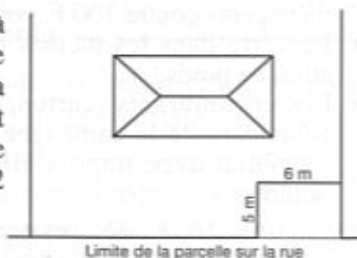
➔ Des rues secondaires, où le trottoir quand il en faut un, est protégé si nécessaire de son utilisation par les voitures, par une haie.

➔ 2 liaisons piétonnes directes vers la rue du Maine et la rue de Beausoleil sont prévues.

➔ Une mini-giratoire au croisement des 2 rues principales permet de maintenir une vitesse réduite des véhicules.

➔ Un bassin de stockage des eaux pluviales est aménagé en partie basse. Il s'agit en réalité d'un espace vert aménagé en cuvette, et se remplissant d'eau uniquement par fortes pluies ou orages.

➔ Il sera demandé à chaque propriétaire de conserver à l'entrée, sur sa parcelle, un espace ouvert sur la rue permettant le stationnement de 2 véhicules en dehors de la voie publique.



Ce projet approuvé par le conseil municipal fait actuellement l'objet des études techniques détaillées.

Pour l'instant, seule une 1ère tranche de 20 parcelles va être viabilisée ; les travaux doivent démarrer en février-mars, les terrains devenant disponibles à la construction vers avril-mai.

Bien sûr, les réservations sont dès maintenant possible.

A. MARSOLLIER



La Vie des Associations

Amicale Laïque

Bilan financier positif pour l'année scolaire 94-95, un chèque de 30 000 F. a pu être remis aux écoles publiques, maternelle et primaire.

Suite à l'assemblée générale du 6 octobre dernier, 4 nouveaux membres ont rejoint le conseil d'administration

Composition du conseil d'administration :

Président : Jean-Yves HESLEBEUX

Vice-présidente : Jeanine BOULEAU

Trésorière : Sylvie ROUZIER

Secrétaire : Gaëlle OGER

Trésorière Adjointe : Jocelyne BRAULT

Secrétaire Adjointe : Sylviane MOREAU

Membres : Catherine BELOT

Ermelinda CHESNEAU

Marie-Claude GRUAIST

Didier BEAUDET

Guy BOISSINOT

Jean-Michel LAUNAY

Patrice LECOQ

Fabrice PAUMARD

Prochaine manifestation organisée :

Arbre de Noël le 16 décembre

14 h 00 : Spectacle présenté par les
enfants, organisé par les
enseignants.

En fin d'après-midi, présence du Père Noël.

19 h 30 : Dîner dansant.

Projet des diverses manifestations pour l'année 96 :

- ◆ Concours de belote
- ◆ Choucroute avec soirée dansante
- ◆ Soirée théâtrale ou comique.
- ◆ Fête de plein-air.
- ◆ Concours de pétanque.
- ◆ Arbre de Noël.

On doit la réussite de ces manifestations à la volonté des parents d'élèves, enseignants et membres de l'association.

Le Bureau



FAMILLES RURALES

Familles Rurales

Un petit retour en arrière : dimanche 11 juin 95, sous la

pluie, s'est effectué notre 18ème rallye pedestre. Après avoir bien marché, subi quelques épreuves d'adresse et reconstitué le rituel trésor, nous avons "pique-niqué" salle des fêtes, la distribution des cadeaux étant faite, la journée s'est terminée autour de gâteaux et bougies pour fêter les 30 ans de l'Association. Merci à M. et Mme DUPUIS pour toute l'organisation.

Un autre anniversaire en juillet, celui du Centre de Loisirs : 10 ans déjà.

Un regain d'intérêt, nous avons accueilli cette année 120 enfants. Cinq camps à thème ont ponctué les quatre semaines de vacances :

- Découverte de la nature et canoë à Daon.
- Equitation à Martigné.
- Le cirque à Moulay.
- Les animaux de l'Arche de Château-Gontier.

Le spectacle de clôture fut l'occasion, pour les enfants et leurs animateurs de nous montrer leur amour du cirque.

Merci à Joël, marionnettiste à Reverdy Circus et au Clown Crado, de leur participation.

Bonne fréquentation aussi des enfants d'Argentré aux bases de loisirs de Saulges, Daon et La Rincerie.

Le 29 septembre 95, l'U.D.A.F. (Union Départementale des Associations Familiales) fêtait ses 50 ans, à Changé, sous la présidence de Mme O. GOMBAULT et le haut patronage de Monsieur le Préfet de la Mayenne, de Messieurs les Maires de Laval et Changé.

Très nombreux, nous avons apprécié l'intervention de Mme Evelyne SULLEROT, sociologue, au sujet de l'évolution de la famille.

Les activités en cours ou prévues :

Gymnastique : le lundi de 20 h 30 à 21 h 30
Responsable Y. FONTAINE
Tél. 43 37 33 51

Yoga : le mercredi de 18 h à 19 h
le jeudi de 20 h à 21 h
Responsable N. DUPUIS
Tél. 43 37 39 29

Aide à la lecture : M.-J. TRICOT - 43 37 33 48

Baby-sitting : J. GUIBERT - 43 37 38 67

Travaux Manuels : G. FOURNIER - 43 37 37 91
M.-T. DUBRAY - 43 37 37 09

- Patchwork : tous les mardi après-midi au foyer des personnes âgées de Bonchamp.
- Couture
- Confection de coussins, de bancs tapissés, de bouquets de fleurs séchées.

Sont aussi prévues, une sortie patinoire aux vacances de février 96 et la visite d'un centre de tri postal.

N'hésitez pas à nous soumettre vos idées.

La Vie des Associations

Cyclo Sport Argentré

Après cinq années d'existence, le Cyclo Sport et sa trentaine de licenciés continuent de sillonner les routes du département et même de France pour certains : en effet, quelques-uns ont participé à la "Ronan Pensec", à la "Bernard Hinault", à une étape du Tour de France (l'Alpe d'Huez) ou à la "Yvon Madiot".

Pendant toute la saison, les "Cyclos d'Argentré" se sont inscrits en grand nombre aux différents brevets UFOLEP, ce qui a valu au club une brillante deuxième place, après l'ASPTT.

Le Cyclo Sport a renouvelé ses manifestations annuelles. La sortie pique-nique à Bagnoles de l'Orne fut une agréable journée. La sortie "Croisière Nocturne" sur l'Erdre a enchanté tous les participants et la soirée dansante traditionnelle du 7 octobre a clos la saison dans la bonne humeur.

Tout au long de l'année, le Club propose deux circuits le samedi et deux le dimanche.

Si vous souhaitez nous accompagner, c'est encore possible... Renseignez-vous près de Michel GIBON.

Le Président

M. GIBON

APEL - Ecole St-Cyr et Ste-Julitte

Les travaux concernant la bibliothèque et la cour du primaire se trouvent, maintenant, terminés.

En effet, de nouvelles étagères, des pupitres en bois ainsi que la réfection des fauteuils ont été réalisés pour rendre la bibliothèque de l'école plus fonctionnelle et plus chaleureuse.

De plus, de nouveaux panneaux de basket ont été fixés sur la cour du primaire.

Nous remercions les papas et les mamans qui ont participé, activement, à la réalisation de ces travaux.

Par ailleurs, l'APEL a financé l'achat de trottinettes et de vélos pour la maternelle ainsi que l'achat d'un nouveau logiciel pour les primaires.

Concernant nos différentes manifestations, à noter, notre fête de Noël le 15 décembre prochain.

La Présidente

Brigitte GENIN

Association des Amis de la Musique d'Argentré-Bonchamp - Ecole de Musique

Assemblée Générale de l'Association

Elle a eu lieu le 4 octobre à Argentré, en présence d'une quarantaine de personnes, parents d'élèves, membres de l'Ecole de Musique et élus des 2 communes. 75 familles adhèrent maintenant à l'Association, et apportent ainsi leur concours tant à l'animation musicale des communes,



qu'au développement de l'Ecole de Musique. Trois auditions, deux concerts (dont un avec un groupe invité), un concert des professeurs, le concert en commun avec les choristes de Babenhausen, le fête de la musique à Argentré ont été organisés par les bénévoles de l'Association. La bourse aux livres connaît un succès



croissant, puisque cette année, 73 transactions ont été enregistrées. Et à partir de cette année scolaire, les Amis de la Musique offrent un nouveau service à leurs adhérents : celui d'un prêt (sans intérêt) fait aux familles



La Vie des Associations

qui souhaitent acquérir un instrument de musique, après avoir bénéficié du service "location d'instruments". Ceci bien sûr, afin d'aider les familles qui consentent déjà un effort financier important. Il est à noter que l'Association des Amis de la Musique s'autofinance avec les cotisations de ses adhérents et les différentes manifestations organisées.

Composition du Conseil d'Administration

Présidente : Odile CHRETIEN - Argentré
Vice-Président : Yves BREHARD - Argentré
Trésorier : Jean-Yves BRUNEAU - Argentré
Trésorier-Adj. : Michel MELIERE - Bonchamp
Secrétaire : Yolande GOULAY - Argentré
Secrétaire Adj. : Jean PORCHER - Bonchamp
Membres : Francis JUHEL - Argentré
J.-Baptiste LEVEILLE - Argentré
Gérard LEPAGE - Bonchamp
Marguerite LONGUEVRE - Argentré
Jacqueline OLIVIER - Bonchamp
Marcel VERSABEAU - Argentré

L'Ecole de Musique en chiffres

Pour l'année scolaire 95-96, 203 élèves (soit une vingtaine de plus que l'an passé), une formation musicale tous niveaux, du jardin musical (6 ans) jusqu'au cours de Moyens 2ème année dispensés par 4 professeurs qualifiés. 11 instruments proposés : accordéon, clarinette, flûte



traversière, guitare, orgue, percussions, piano, saxophone, trombone, trompette, tuba ; 4 ensembles se produisant régulièrement en public : 1 ensemble vocal (30 participants), 1 orchestre junior (20 pers.), 1 orchestre d'harmonie (35 pers.) et 1 atelier Jazz (12 pers.) sous la direction de Johan LEFEVRE ; tout cela sous la houlette du directeur M. Christophe TURCANT, que vous pouvez contacter au 43 37 34 53 pour tous renseignements complémentaires.

Plusieurs rendez-vous vous seront proposés cette année : auditions, concerts, fête de la musique, etc... Ne manquez pas ces occasions d'encourager tous ces jeunes par votre présence et vos applaudissements.

Dates à retenir

8 décembre : Téléthon.
12 décembre : Audition des élèves.
1er janvier : Concert des Ensembles (Chorale et Orchestre).

Association Argentré Animation

L'Association Argentré Animation a eu le plaisir lors de son assemblée générale, de voir la composition de son bureau s'étoffer.

En effet, nous sommes maintenant 14 personnes motivées, prêtes à construire : "La toute nouvelle cinéscène 1996 va arriver" ce sera un bon cru j'espère !!! Le scénario est bien ébauché. Comme d'habitude, ce spectacle a besoin de beaucoup de figurants, Argentréens, Argentréennes nous comptons sur vous. Les dates des répétitions et du spectacle vous seront communiquées ultérieurement.

Voici la composition du bureau

Président : Gérard PROUIN
Vice-Président : Jean-Pierre MAILLET
Trésorier : Noël DENIEUL
Trésorier Adj. : Jacques BENARD
Secrétaire : Philippe MONNIER
Secrétaire Adj. : Albert MARTEAU
Membre : Yolande JADAULT
Sylvie LEFRAY
Marie-Ange MAIGNAN
Patrick CARTIER
André DY
Jacques DUTERTRE
Hubert GRUAIST
Michel HERY

Dates à retenir

Début février 96 : Repas dansant
Courant mai 96 : Foire à la Marabille
5, 6, 12, 19, 20 juillet 96 : Cinéscène

Merci à tous
Le Président

A.G.O.R.A. (Association de la Garderie, Organisation de la Restauration scolaire Argentré)

Cet été, le Centre de loisirs sans Hébergement municipal pour les enfants de 2 à 6 ans a accueilli une vingtaine d'enfants qui ont apprécié les activités proposées telles que : plâtre, terre, peinture sur tissu, fabrication d'échasses, préparation de gâteaux, marionnettes, maquillage, jeux d'eau fort appréciés par cette chaleur de juillet, grand jeu avec lots cachés.

Nous sommes allés en car à Bellefontaine découvrir les fables tout en se promenant dans la forêt ; à la piscine de Sainte-Suzanne où nous avons passé une partie de la journée ; au refuge de l'Arche pour découvrir certains animaux et reconnaître leurs cris et au Bois de l'Huisserie faire quelques exercices du Crapa et cueillir fleurs et

La Vie des Associations



feuillages que nous avons immortalisés par la suite. Sans oublier les jeux, les chants, les séances films des jours de pluie, la sieste pour les plus petits... Un mois de juillet rempli de bons souvenirs.

Foyer des Jeunes d'Argentré

Depuis début octobre une nouvelle année commence pour le foyer des jeunes d'Argentré. Lors de l'Assemblée Générale, un nouveau bureau a été élu :

Président : Raphaël MAURUS

Vice-Président : Cyrille DORGERE

Secrétaire : Sandrine DUPIN

Secrétaire Adj. : Eléna FOUCAULT

Trésorier : Emmanuelle FOINEL

Trésorier Adj. : Marc DANEELS

Membres : Yoann BOUVET

Emilie COUSIN

Gwénaëlle DORGERE

Vianney HAUTOIS

Fabrice MELLIER

La réunion du 6 octobre a été l'occasion de tracer le bilan de l'année écoulée. Durant cette année, trois grands projets ont suscité des efforts pour l'équipe du foyer. La première action fut d'accueillir une quinzaine de jeunes Allemands en retour du voyage effectué par les jeunes Argentréens et Louvignéens en Allemagne. Durant cette semaine du 29/10/94 au 5/11/94 des activités comme : visite du Mont St-Michel, de St-Malo, patinoire, soirée dansante, bowling ont été proposées aux jeunes Allemands et à tous les membres du foyer.

La deuxième activité proposée fut un rallye vélo organisé avec la collaboration d'une grande majorité des foyers de la Mayenne. La journée s'est déroulée le samedi 17/09/94 ou chaque foyer s'est retrouvé à Port-Brillet pour une grande "bouffe" avec concert rock, après avoir passé la journée sur son vélo.

Le troisième projet fut une journée descente de la

Mayenne en radeau. L'équipe organisatrice regrette cependant la quasi indifférence des jeunes pour ces activités.

D'autres activités comme une soirée crêpes, une journée sportive avec d'autres foyers, etc... ont été proposées au cours de l'année.

Pour cette année, le foyer envisage des projets : films tous les premiers samedi du mois, achat d'un baby-foot, soirée patinoire, soirée dansante, rencontre inter-foyer, voyages (à l'étranger, Futuroscope, Eurodisney...), initiation à l'escalade, initiation au canoë-kayak, initiation au char à voile...

Par ailleurs, le bureau tient à rappeler aux jeunes argentréens que le foyer n'est pas un centre de loisir ou les activités sont organisées par des éducateurs professionnels, mais par une association de bénévoles. C'est pour cela qu'il est nécessaire d'avoir plus de contacts entre les adhérents et le bureau pour pouvoir organiser à bien des activités qui vous plairont.

Le Bureau du Foyer.

PS : Il est possible de s'inscrire au foyer des jeunes, place de l'église une participation de 20 F. l'année vous est demander ce qui est un des tarifs les plus bas de la Mayenne. Sans votre aide, le foyer ne pourra pas vivre.

Comité de Jumelage Argentré/Louvigné-Babenhause

Après les festivités du printemps, les activités du comité paraissent plus calmes ! Quelques temps forts sont cependant à noter au cours du second semestre.

Départ de M. Gunther VOGLER

Le 19 octobre, à la salle des loisirs de Louvigné, les membres du comité ont organisé une rencontre surprise pour témoigner leur sympathie à Günther VOGLER et le remercier chaleureusement pour le travail entrepris.

Rappelons que ce jeune Babenhauseois a effectué son service civil à Argentré/Louvigné depuis septembre 94. Il a apporté sa compétence linguistique en particulier près des adultes dans le cadre des cours de langue et près des enfants dans les établissements scolaires pour une initiation à l'allemand. Sa présence a été fort appréciée par les personnels des maisons de retraite de Soulgé-sur-Ouette et Montsûrs. Insistons aussi sur le fait qu'il a été d'un précieux concours, tant sur le plan linguistique que sur la plan organisationnel, chaque manifestation entre les communes jumelles : séjour des jeunes en octobre 94 et février 95, rencontres officielles fin avril.

Günther s'est vu remettre quelques photos de Souabe et de Mayenne, et, sur une page d'un vieux manuel agréablement décoré "Lecture de langue française"

La Vie des Associations

quelques mots pour illustrer par des traits de son caractère chacune des lettres de son prénom et de son nom. Il a également reçu une veste pour le sport, un T-shirt décoré avec une photo de jeunes et des feuilles portant la signature et des messages des nombreux enfants et adultes qu'il a côtoyés.

Cette sympathique réunion s'est terminée autour d'un pot de l'amitié.

Marché de Babenhausen

Le Comité de Jumelage de Babenhausen nous a invité à participer à la grande braderie annuelle organisée le 3 octobre (Fête Nationale en Allemagne). Un stand avait été préparé au cœur de la grande rue devenue "Fussgängerzone" (zone piétonne) l'espace d'une journée. Cela a été l'occasion pour nous de proposer les produits du terroir mayennais ou français en dégustation, en particulier des crêpes préparées par le Chef cuisinier de service Jean-Noël GRUDE et Céline BOURDAIS, sous l'œil attentif de Mme Yvette GUELLAEN.

Ce déplacement a pu se réaliser grâce au prêt d'un véhicule par l'association Tourisme et Famille.

Bonne Fêtes de Fin d'Année à tous et meilleurs vœux. A l'année prochaine.

Club du 3ème Age

Et si on repartait un peu en arrière...

D'abord nos refrains : souvenirs d'un beau jour, qui n'ont pas trouvé place dans le dernier bulletin.

4 mars 1995

*Pour nous le plus beau pays
C'est la verte Mayenne
Car c'est là qu'on a grandi
Au milieu des prés fleuris
Alors chantons entre amis
La vie argentréenne :
Qu'il fait bon vivre ici
Loin des bruits de Paris.*

G.G.

*C'est la valse d'anniversaire
Qui vient nous jouer ses accords
Pour charmer nos vœux bien sincères
Dire merci, et nous souvenir encore
Qu'elle soit un joyeux message
Pour vingt ans d'amitié, de bonheur
Viens, ami, au Club du village
Dansons tous et chantons en cœur.*

I.G.

Depuis, les responsables ont été bien occupés pour organiser des loisirs pour tous.

Mai : Ce fut le mois du voyage-séjour au Pays-Basque et en Espagne : région touristique que nous avons admiré. Puis tous ensemble, nous avons passé une journée africaine à Port St-Père (44) où nous avons pu identifier, ces animaux inconnus chez nous. Une journée en

Normandie pour admirer le pont sur la Seine, faire la visite du port du Havre...

Toujours le 1er lundi de chaque mois "randonnée pédestre".

Nous avons élargi nos horizons : en juin, après avoir frôlé la Chapelle-Anthenaise, nous avons visité la sympathique ferme du Perray.

Juillet : Après un pèlerinage à Ste-Rita, nous sommes revenus au village par la rue de Bellevue et les sentiers et chemins à flanc de coteaux (délicieuses les cerises).

Août : Promenade de vacances sur les beaux chemins de Forcé et traversée très périlleuse de la Jouanne au gué de souffrette.

Septembre : Les adhérents présents ont repris les chemins creux, asséchés et inauguré le sentier des Marzelles avec retour par l'allée d'Hauterive.

Et pour clore la saison, ce fut le voyage au Montaigny d'Hambers, aperçu d'Argentré depuis toujours... ascension de la colline, la chapelle, le panorama, le grand calme, petit coup d'œil sur une des sources de la Jouanne. Le car nous a ramené par Mayenne avec ses rues et ses quais animés, puis le viaduc par dessous, par dessus, la grande avenue de la Cité et petit arrêt chez nos anciens "Café de La Poste".

N'oublions pas que 18 personnes d'entre nous ont fait un pèlerinage à Lourdes, quelques excursions en montagne et retour par le côté basque avec l'Océan en furie...

Notre dernière sortie a été le voyage-vendanges dans les coteaux du Layon et après les informations sur le métier de viticulteur nous avons visité le vignoble, en petit train, sous le beau soleil d'automne.

Notre bal du 15 octobre était réussi et maintenant un peu de calme pour affronter l'hiver égayé par les rencontres du jeudi, les veillées, les fêtes de famille...

A l'an prochain.

La secrétaire
I. GOULAY



La Vie des Associations

U.S. ARGENTRÉ

Comme on dit, un HEUREUX ÉVÉNEMENT !

Nous pouvons nous réjouir. Grâce à la cooptation par les 7 sections de l'U.S. Argentré, le groupe s'étoffe et dès maintenant une nouvelle section Randonnée Pédestre voit le jour. Une première sortie a déjà eu lieu le dimanche 22 octobre. Réussite puisque plus de cent participants étaient au rendez-vous sous un soleil complice.

Je laisse le soin à la secrétaire, Chantal MOUSSAY, de vous expliquer avec plus de détails l'organisation, les objectifs, les tarifs d'adhésion..., mais je tiens, étant à votre écoute, à rassurer quelques uns d'entre vous qui ont trouvé l'allure de marche trop rapide : ce n'est en aucun cas une épreuve de vitesse. Il est possible que des gens d'âges et de niveaux physiques très différents se côtoient à cette occasion, mais chacun doit marcher à son rythme, en fonction de ses envies et de ses possibilités. Le but premier est de découvrir des sentiers du département et je suis catégorique : jeune ou âgé, vélocé ou lent, tout le monde a sa place. Le groupe peut très bien s'étirer et se regrouper à des points prévus à l'avance.

J'ai une bonne idée pour votre prochain cadeau de Noël : faites vous offrir des boules de pétanque d'urgence pour les fêtes de fin d'année. Elles vous serviront tous les vendredis soirs à la mêlée. Après le succès de la manifestation du 30 septembre (64 participants), une réunion avec le Maire et les responsables des Commissions Sports et Finances du Conseil Municipal permet d'envisager sérieusement l'émergence d'une section U.S. Argentré Pétanque en mars 96. J'aurai l'occasion de vous en reparler, mais vous pouvez déjà en prendre acte et préparer vos nerfs et votre condition physique... Une équipe sympathique et compétente vous encadrera.

Événement important, le Tennis s'est vu construire un court extérieur très agréable qui attend les adhérents voulant privilégier le tennis loisir. Les conditions météo estivales et automnales rêvées ont permis d'en profiter dès le début du mois d'août. N'hésitez pas à rejoindre la section.

Avec toujours le même engagement, des bénévoles qui les composent, les autres sections font l'impossible pour se mettre à votre service. Malgré des difficultés d'organisation (je pense au Tennis de Table qui manque cruellement de salle spécifique pour l'instant), soyez persuadés qu'avec nos moyens, notre seul but est de vous offrir un maximum de possibilités de pratiques sportives.

Votre village doit être avant tout un lieu où il fait bon vivre.

Le Président de l'U.S. Argentré

BASKET :

Président : FOUGÈRE Isabelle
9 rue du Vallon
TÉL 43 37 31 87

BICROSS :

Président : LEGRAND Michel
La Croix Picard
TÉL 43 37 31 63

FOOTBALL :

Président : COUSIN Bertrand
9 rue de Bellevue
TÉL 43 37 34 13

GYMNASTIQUE :

Président : DRUET Sylvie
Le Champ de la Vigne
TÉL 43 37 33 60

UNION SPORTIVE

Président :

DUPUIS Jean-Marc
Maritourne
Tél. 43 37 39 29
Section Tennis

Secrétaire :

DRUET Sylvie
Section Gymnastique

Trésorier :

MOUSSAY Jean-Yves
Section Tennis

TENNIS DE TABLE :

Président : DAVOUST Marcel
Le Champ de la Vigne
TÉL 43 37 35 85

VOLLEY :

Présidente : BALLOCHE A.-
Claire
Chemin des Rochers

TENNIS :

Président : FROISSARD Noël
La Huberdière
TÉL 43 02 23 78

RANDONNÉE PÉDESTRE :

Président : DUPUIS J-Marc
Maritourne
TÉL 43 37 35 60

La Vie des Associations

Section Rando-Pédestre

Amoureux de la marche et de la nature, sachez qu'une section randonnée pédestre vient d'être créée au sein de l'U.S. Argentré.

Argentréens soucieux de faire vivre nos chemins creux, transmettez ce message à votre famille, à vos amis, aux randonneurs des autres communes et venez nous rejoindre le 3ème dimanche de chaque mois, place de l'église, à 13 h 30. Le prochain rendez-vous étant fixé au 19 novembre pour une randonnée sur la commune de Montsûrs.

Au plaisir de la découverte des circuits pédestres de la Mayenne et d'ailleurs, s'ajoute l'avantage d'aider à l'amélioration des chemins creux !

Adhérer à la section rando-pédestre, c'est être affilié à la Fédération Française de Randonnée Pédestre agréée par Jeunesse et Sports pour un coût de :

- 60 F. pour une licence individuelle avec assurance R.C.
- 120 F. pour une licence familiale avec assurance R.C.
- ou si vous voulez n'être que simple membre de la section, une carte de membre vous sera proposée pour la somme de 30 F.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Chantal MOUSSAY au 43 37 35 60.

Composition du bureau

Président : Jean-Marc DUPUIS
Secrétaire : Chantal MOUSSAY
Trésorier : Jean-Paul POIDEVIN
Membres : Mireille DANEELS
Nicole DUPUIS
Josette GUIBERT
Guy HELBERT
Alain MARSOLLIER
Maurice PAUMARD

Au cours de vos randonnées, s'il vous arrive de rencontrer quelques difficultés, veuillez contacter Nicole DUPUIS au 43 37 39 29.

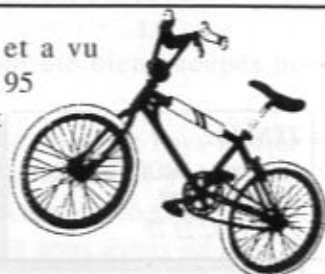
A l'automne comme en hiver, laissez vous séduire par la beauté de nos campagnes et partez à l'assaut de nos chemins pédestres, pour cela munissez vous de bonnes chaussures et en avant, marche... !

Section Bi-Cross

Elle est née en juillet 87 et a vu jusqu'à ce jour des résultats 95 positifs, tant en championnat qu'en Finale de France.

M. Anthony OGER,
M. Yoann MOUSSAY
M. Fabien MARTEAU.

A souligner, la bonne prestation des autres pilotes.



Pour la saison 96

La section remercie l'encadrement et les entraîneurs. Nous donnons une nouvelle fois de plus une course de Ligue en championnat le dimanche 5 mai 1996 sur sa piste remodelée par une équipe de bénévoles dynamiques. Les entraînements se font le samedi de 14 h à 16 h. L'objectif de la saison sera d'initier les jeunes débutants à ce sport.

Pour tous renseignements, veuillez contacter :

M. Michel LEGRAND au 43 37 37 63
ou M. Joël OGER au 43 37 37 46

Le Président.

Section Tennis

La dernière et récente Assemblée Générale s'est déroulée devant un auditoire très clairsemé. Nous le regrettons une fois de plus et une remarque s'impose : quelques 138 adhérents et quelques unités lors du bilan annuel. Il faut une bonne dose d'abnégation et de témérité pour continuer des actions de bénévolat.



Le travail engagé doit malgré tout être prolongé et cela s'est traduit par quelques belles réussites : 240 compétiteurs ont renvoyé la petite balle jaune pendant quatre semaines et oui !!!

Au passage, nous remercions tous ceux et celles qui nous ont soutenu et accompagné.

Une bonne nouvelle : l'ouverture du court extérieur où il fait bon pratiquer le jeu de tennis. Goûtez-y, si ce n'est déjà fait.

La saison sportive s'annonce bonne avec les 3 équipes seniors hommes aux 3 premières places de leur championnat respectif et avec les performances de Carine FROISSARD, finaliste à Evron et vainqueur du tournoi de Changé début novembre.

Le renouvellement des licences est en cours, vous pouvez toujours vous inscrire près de notre secrétaire Marcel CHESNAY - Tél. 43 37 32 23

Les membres du bureau

Président : N. FROISSARD - 43 02 23 78
Secrétaire : M. CHESNAY - 43 37 32 23
Trésorier : J.-Y. MOUSSAY - 43 37 35 60

Responsable

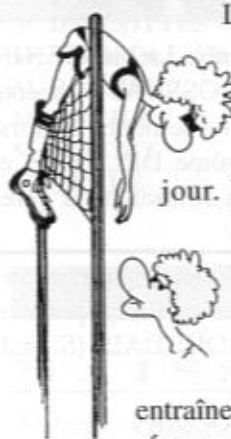
Ecole de Tennis : C. LEFORT - 43 37 32 47
Membres : B. GIFFARD - P. BROSSILLON
C. MAURUS - J. SABIN
R. MAURUS - S. CHESNAY

La Vie des Associations

Section Volley-Ball

Avec un effectif similaire à la saison dernière et une nouvelle équipe dirigeante, nos volleyeurs ont repris leur championnat depuis un mois, avec enthousiasme.

L'équipe féminine, après une brillante saison, a accédé à la départementale 1. Certes, les débuts sont difficiles, en partie à cause de l'arrêt pour maternité de leur entraîneuse, Brigitte HAMARD, mais ceci n'explique pas tout. En effet, le niveau de jeu différent de la D2 vers la D1 demande un temps d'adaptation. Espérons qu'il soit de courte durée.



L'équipe masculine, rajeunie depuis la saison dernière, évolue toujours en D1. L'objectif de l'équipe étant de figurer en tête du championnat, puisqu'elle est encore invaincue à ce jour. Pour la Coupe de la Mayenne, une finale serait la bienvenue.

Les benjamines ont repris l'entraînement avec un effectif plus élevé, le championnat devrait reprendre ses droits rapidement. Leurs entraîneurs espèrent que leur motivation sera récompensée lors des matches.

Composition du bureau

Présidente : Anne-Claire BALOCHE
Vice-Président : Jacques DESNOS
Trésorière : Béatrice ROGER
Trésorier Adj. : Gérard LECOURT
Secrétaire : Stéphane CORBIN
Secrétaire Adj. : Jean-Pierre MORIN
Membres : Isabelle CORBIN
Alain MARTIN
Stéphane MANCEAU
Brigitte HAMARD

Bonne saison à tous

Le Bureau

Section Basket-Ball

La saison 95-96 a redémarré avec un effectif avoisinant les 80 licenciés. Dix managers assurent l'encadrement et le suivi des matches.

Parmi les 8 équipes que comporte notre section, il a été créée, cette année, une équipe de poussins encadrée par Hervé MICHENAUD.

Nous souhaitons à ces jeunes, d'ailleurs très motivés, bonne chance pour leur 1ère saison sous les couleurs d'Argentré.

Cette année, nous mettons l'accent sur la formation des jeunes pour l'arbitrage et l'encadrement. Six joueuses ont

participé les 21 et 22 octobre à un stage d'initiation à l'arbitrage.

D'autres participeront à une formation pour l'encadrement en décembre prochain.

Parallèlement, tous les managers du club suivent un mini-stage organisé par le Comité Départemental. un éducateur sportif leur apporte ses compétences une fois par mois.

Composition du bureau

Présidente : Isabelle FOUGERE
Vice-Président : Maurice BOURDAIS
Trésorière : Rachel LEUDIERE
Secrétaires : Robert LE MOINE
Annie FOUGERE
Membres : André LEUDIERE
Régine BRAULT
Erwann PHILIPPE

Merci à tous les bénévoles et bonne saison à tous.

Isabelle FOUGERE

Section Tennis de Table

pour la saison 95-96, la section a vu son effectif augmenter de 22,6% de licenciés, répartis en divers championnats :

- 6 équipes en championnat adultes
 - 3 équipes en championnat jeunes
 - 3 équipes en inter-club
 - 3 équipes en Coupe de la Mayenne
- et 8 joueurs en individuel.

Pour ses débuts en Promotion de D1, l'équipe première occupe la 3ème place après 5 matches joués.

Les résultats des autres équipes sont conformes à leur niveau.

En individuel, cela marche très bien : 4 joueurs montent en division supérieure et 4 se maintiennent.

L'engagement d'équipes dans ces nombreux championnats nous pose des problèmes de salle. La salle des fêtes n'est pas toujours disponibles ; de plus, elle n'est malheureusement pas véritablement appropriée au Tennis de Table. Le bon fonctionnement et même l'avenir de la section, demandent que ce problème soit résolu le plus vite possible.

Pour cette saison 95-96, nous nous sommes fixés deux objectifs essentiels : confirmer les bons résultats sportifs des différentes équipes et assurer le maintien (voire la montée) de la Promotion de D1. Deuxièmement, se rendre en Allemagne, à Babenhausen et "exporter" notre Tennis de Table. La date reste à définir.



La Vie des Associations

En guise de conclusion, tous les membres de la section tiennent à remercier tous nos sponsors, les "anciens", la Boulangerie Gérard RENAULT, Gilbert LEBOURDAIS "Signal-Sol" et Martine MÉHEUX Bar et le "nouveau", Dominique DUTERTRE Restauration, Bar, PMU pour leur participation aux 28 survêtements.

Bonne saison

Marcel DAVOUST

Section Football

Le conseil d'Administration

Président : Bertrand COUSIN

Vice-Présidents : Jean-Luc BOSSUAT

André DORGERE

Bertrand LENAIN

Michel DROCOURT

Secrétaire : Christian DUPIN

Secrétaire Adj. : Cyrille DORGERE

Trésorier : Jean-Paul PAILLER

Trésorier Adj. : Dominique DUTERTRE

Membres : Didier BRAULT - Jacky BRIERE

Bernard COLLET - Alain CORMIER

Jérôme DELAPRE - Roland FONTAINE

Philippe GOHIER - Francis GOUCET

P.-Antoine GOULAY - Alain JOUAUX

Stéphane LENAIN - Christian LOISEAU

Fabrice MELLIER - Gérard RENAULT

Vie du Club

Maintien de l'équipe A en Première Division.

Descente de l'équipe B en Promotion de 2ème Division.

Stage de début de saison au site de La Mazure à Isigny-le-Buat (50).

Début novembre, une rencontre sur l'arbitrage a permis aux joueurs et encadrants de parfaire leurs connaissances.

Le président de la commission départementale des arbitres, M. Charles OGER, et deux arbitres nationaux, MM. Etienne BAFFOU et Christophe CHESNAY ont animé cette soirée.



Après quatre années passées au club, Jackie GENIN vogue sous d'autres cieux. Jean-Luc BOSSUAT a accepté de prendre la responsabilité des entraînements seniors, secondé par Francis GOUGET et Jérôme DELAPRE, et l'encadrement de l'équipe A tout en continuant à gérer l'organisation des jeunes.

Après les jeunes, l'année passée, les Vétérans se sont vus offrir le dimanche 19 novembre un nouvel équipement, short et maillot, grâce à Gilbert LEBOURDAIS (Signal-Sol) et Martine MÉHEUX (Le Bistrot).

Travaux

Avant la reprise, installation à l'entrée des vestiaires d'une rampe et d'un bassin avec grille pour permettre aux joueurs de nettoyer les chaussures afin de préserver les vestiaires.

Des brancards ont été installés dans le local arbitre au terrain d'honneur et dans les vestiaires au terrain annexe afin de pouvoir assurer la sécurité des joueurs. Le matériel a été fourni gracieusement par les Sapeurs-Pompiers d'Argentré.

Effectifs

170 joueurs dont 110 jeunes

12 équipes en championnat :

Vétérans

Seniors (3)

Moins de 17 ans

Moins de 15 ans

Moins de 13 ans à 11

Moins de 11 ans à 7 (3)

Moins de 9 ans (2)

Plateaux pour les moins de 7 ans.

32 encadrants

2 arbitres officiels.



Le conseil d'administration est particulièrement sensible aux efforts faits par les sponsors soit à l'occasion des manifestations, soit lors de l'achat d'équipements, soit par les panneaux publicitaires.

Qu'ils en soient remerciés pour cet effort !

Informations Diverses

LA POSTE

Receveur : Tél. 43 37 30 53

Guichet : Tél. 43 37 30 00

BUREAU (heures d'ouverture) :

Lundi au vendredi 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 17 h 30
Samedi 9 h 00 à 12 h 00

COURRIER (heures des levées)

Lundi au vendredi 18 h 30
Samedi 13 h 00

MAIRIE

Permanences des Élus sur Rendez-Vous

M. DESCOTTES	Le Jeudi	de 10 h 30 à 12 h 00
M. MARSOLLIER	Le Vendredi	de 18 h 00 à 19 h 00
M. DUCHENE	Le Mardi	de 17 h 30 à 19 h 00
M. MEZIERE	Le Mercredi	de 11 h 00 à 12 h 00
M. LEFORT	Le Lundi	de 11 h 00 à 12 h 30
M. GRUDE	Le Jeudi	de 18 h 00 à 19 h 00

Heures d'ouvertures Secrétariat de la Mairie

Tél. 43 37 30 21

Lundi, Mardi, Mercredi de 9 h à 12 h - 14 h à 18 h
Jeudi de 9 h à 12 h 30 - Fermé au public l'après-midi
Vendredi de 9 h à 12 h 30 - 14 h à 18 h.

Mme LONGUEVRE est le conseiller municipal responsable de la salle des Fêtes. Un trousseau de clefs étant en sa possession, en cas de besoin bien vouloir la contacter.

ETAT-CIVIL (jusqu'au 20/11/95)

NAISSANCES

30.01.95 PARISOT Pauline - Le Bas Montroux
23.03.95 LOHÉAC Dylan - 28, rue des Sports
27.02.95 LAUNAY Suzy - 8, Hameau du Palis
31.03.95 GALLAIS Tiphany - 29, rue des Genêts
24.04.95 JOURDIN Jimmy - Le Bois Haudier
25.04.95 LEVESQUE Nicolas - 28, rue du Maine
23.05.95 GALISSON Jérémy - 3, rue du Bocage
23.05.95 LARDEUX Chloé - 16, rue de Beausoleil
12.07.95 ALIX Victoria - Le Bois de la Tirlière
13.07.95 CHESNEL Amandine - 19, Hameau du Palis
04.08.95 LE COQ Clément - Domaine de la Porte
13.09.95 PROFICHET Anthony - 20, rue des Genêts
22.09.95 BOURGE Océane - 6, Place de l'Église
22.09.95 JAZAT Constant et Emilien - 10, Hameau du Palis
23.09.95 GARRY Aurélien - 9, Hameau du Palis
29.10.95 HARDY Nolwenn - 30, rue des Mésanges
04.11.95 DANVEAU Maxence - 5, rue des Genêts

MARIAGES

13.05.95 Hervé MICHENAUD et Fabienne JOUIN
24.06.95 Christophe ROMAGNÉ et Delphine LE GENTIL
15.07.95 Thierry PAUMARD et Christelle LENFANT
12.08.95 Sébastien FERRON et Karine CHRETIEN
19.08.95 Eric QUINTON et Véronique HAMELIN
26.08.95 Daniel BEASSE et Brigitte GODARD
26.08.95 Nicolas LONGUEVRE et Fatiha BENAMA
02.09.95 Philippe MONNIER et Gaëtane GESBERT
09.09.95 J.-Claude ROUET et M.-Laurence TOULAULT
23.09.95 Philippe RENARD et Marie-Pierre HENRY

DÉCÈS

19.01.95 Jean-Lus CAMUS - 26, rue de Beausoleil
24.04.95 Jean-Marc ANDRIEU - 20, rue de Beausoleil
25.05.95 Gaston GAUTRAIN - 14, rue des Sports
16.06.95 Henri BIDEAUX - 36, rue des Fossés de la Barre à ALENÇON (61)

HEURES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE

Lundi de 11 h 00 à 12 h 00

Samedi de 14 h 00 à 17 h 00

Nota : Elle n'est ouverte qu'aux particuliers.

ANALYSE DES NITRATES

Numéro analyse : 95.003602 prélevée le 09.10.95

Nom du point de prélèvement : Captage Montroux

Taux de nitrates (en mg/l) : 42,5

Commune d'Argentré. Nom de l'unité : Argentré-Sud.

Informations Diverses

HORAIRES DES CARS (Valables du 28/08/95 au 30/06/96)

ALLER	Lundi	Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi	Lundi	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Mercredi, Samedi	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi
Circule en période scolaire	●	●	●	●	●	●	●	●
Circule en période de vacances	●	●	●	●	●	●	●	●
Soulgé-sur-ouette	7.07	7.07	7.07	-	8.12	13.09	14.09	-
Louvigné	7.14	7.14	7.14	-	-	13.15	14.15	17.30
Argentré	7.20	7.20	7.20	7.45	8.20	13.20	14.20	-
Bonchamp	7.27	7.27	7.27	-	-	13.24	-	-
LAVAL Centre	7.40	7.40	7.40	8.20	8.35	13.35	14.30	18.00
LAVAL Gare	7.45	7.45	7.45	8.30	8.40	13.40	14.35	17.50
RETOUR	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi	Mercredi, Samedi	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi	Mercredi, Samedi	Vendredi	
Circule en période scolaire	●	●	●	●	●	●	●	
Circule en période de vacances	●	●	●	●	●	●	●	
LAVAL Gare	-	12.10	12.10	16.50	17.50	17.50	17.50	
LAVAL Centre	7.30	12.20	12.20	17.00	18.00	18.00	18.00	
Bonchamp	-	12.32	12.32	17.15	18.15	18.15	18.15	
Argentré	7.45	12.40	12.40	17.25	18.24	18.24	18.24	
Louvigné	-	12.45	12.45	17.30	18.27	18.27	18.27	
Soulgé-sur-ouette	-	12.50	12.50	-	18.33	18.33	18.33	

COLLECTE DE VOS ORDURES MENAGERS

**LE MARDI ET LE VENDREDI TOUTES LES SEMAINES POUR LE BOURG
LE MARDI TOUTES LES SEMAINES POUR LES ECARTS.**

LE JOUR DE COLLECTE NE CHANGE PAS LES JOURS FERIÉS.

La collecte des ordures ménagères s'effectue : - en sacs **plastiques** en polyéthylène,
- en sacs à engrais de capacité variant de 30 l à 110 l.

Les sacs doivent être déposés la veille au soir à partir de 20 h.

L'exposition des sacs dans le courant de la journée étant incompatible avec la propreté de la commune.

**IL FAUT EVITER DE METTRE LES ORDURES DANS DES CARTONS
A CAUSE DE L'HUMIDITE.**

— INTERDITS —

Les déchets d'abattoirs et cadavres d'animaux, les cendres et mâchefers industriels, les déblais, gravats, décombres et débris de chantier, tous produits qui, par leur dimension, leur poids et leur nature, ne peuvent être chargés par le camion de collecte traditionnelle.

PENSONS AU VOISINAGE...

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ou tout autre matériel ne peuvent être effectués que :

*les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30,
les samedis et mercredis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00,
les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.*

Les propriétaires et détenteurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Informations Diverses

**Le
Centre Médico-Social d'Argentré
est ouvert
du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h 30
et de 13 h 30 à 17 h 30**

* * * *

**Une équipe se tient à votre disposition :
Madame GENDREAU
Secrétaire Médico-Sociale**

**Mademoiselle BOURRÉ
Assistante de service Social
chargée des communes : ARGENTRÉ, CHALONS du MAINE, LOUVERNÉ,
LA CHAPELLE ANTHÉNAISE, MONTFLOURS**

***Permanences : tous les mardis à Argentré de 9 h à 12 h
tous les jeudis à Louverné de 10 h à 12 h
(à la mairie de Louverné)***

**Madame LOUVEL
Infirmière-Puéricultrice
chargée des communes ci-dessus plus
BONCHAMP, FORCÉ, LOUVIGNÉ, PARNÉ-SUR-ROC**

**Madame CAPLAN
*Permanences : tous les jeudis à la Mairie de Bonchamp
de 10 h 30 à 12 h - Tél. 43 90 94 61***

* * * *

***Vous pouvez les rencontrer
soit
au Centre Médico-Social
à leurs permanences
sur rendez-vous
ou
à votre domicile***



Calendrier des Fêtes 1996

1^{er} Semestre

JANVIER

- 11 Janvier Galette des Rois du Club du 3^{ème} Age
- 13 Janvier Galette des Rois du Cyclo-Sport
- 13 Janvier Bal de l'Amicale des Sapeurs-Pompier
- 13 Janvier Concert de la Chorale (Église d'Argentré)
- 14 Janvier Tournoi de Tennis de Table
- 27 Janvier Concours de Belote de l'Amicale Laïque

FÉVRIER

- 3 Février Repas dansant de l'École St-Cyr/Ste-Julitte
- 4 Février Assemblée Générale de l'UDSOR 53
- 10 Février Concert de l'Orchestre de Jazz et d'Harmonie, Salle des Fêtes de Louvigné
- 10 Février Soirée théâtrale de l'Amicale Laïque
- 17 Février Repas dansant de A.A.A.
- 18 Février Tournoi de Tennis de Table
- 24 Février Repas Club du 3^{ème} Age

MARS

- 9 Mars Soirée Basket
- 10 Mars Tournoi de Tennis de table
- 16 Mars Choucroute de l'Amicale Laïque
- 17 Mars Après-midi familial, Club du 3^{ème} Age
- 24 Mars Tournoi de Tennis de Table
- 30 Mars Loto de l'École St-Cyr/Ste-Julitte

AVRIL

- Du 2 au 14 Avril Tournoi de Tennis Dames
- 3 Avril Audition de l'École de Musique à la Salle des Fêtes d'Argentré à 20h30
- 12 Avril Concert de l'École de Musique à la Salle des Fêtes de Bonchamp
- 13 Avril Soirée Sapeurs-Pompier
- 14 Avril Tournoi de Tennis de Table

MAI

- 4 Mai Soirée Spectacle de l'Amicale Laïque
- 5 Mai Journée Bi-Cross
- 5 Mai Commémoration de la Victoire du 8 Mai 1945
- 11 Mai Soirée basket
- 12 Mai Foire à la Marabille
- 18 Mai Football : Tournoi Jeunes
- 19 Mai Football : Tournoi Seniors

JUIN

- Du 2 au 16 Juin Grand Prix des Jeunes de Tennis
- 5 Juin Après-midi familial Club du 3^{ème} Age
- 5 et 6 Juin Soirée Comice Agricole
- 8 Juin Méchoui Football
- 9 Juin Rallye Pédestre de Familles Rurales
- 16 Juin Fête de Plein-Air des Ecoles Publiques
- 21 Juin Fête de la Musique à Bonchamp
- 22 Juin Interquartiers de l'US Argentré
- 23 Juin Fête de fin d'année de l'École St-Cyr/Ste-Julitte

2^e Semestre

JUILLET

- 5, 6, 12, 19 et 20 Spectacle Son et Lumière de A.A.A.
- 27 Juillet Soirée Bi-Cross

SEPTEMBRE

- 7 Septembre Concours de Pétanque de l'Amicale Laïque
- Du 1^{er} au 15 Sept. Tournoi de Tennis Hommes
- 14 Septembre Course Promotionnelle de Bi-Cross en semi-nocturne
- 21 et 22 Septembre Week-end familial en vélo, Cyclo-Sport
- 22 Septembre Fête Paroissiale

OCTOBRE

- 5 Octobre Soirée Cyclo-Sport
- 20 Octobre Après-midi familial du Club du 3^{ème} Age
- 27 Octobre Journée de la Classe 6

NOVEMBRE

- 10 Novembre Commémoration de l'Armistice 1918
- 23 Novembre Soirée Théâtrale de l'École St-Cyr/Ste-Julitte
- 24 Novembre Cross STMP
- 27 Novembre Audition de l'École de Musique - Salle des Fêtes d'Argentré à 20h30
- 30 Novembre Pot-au-Feu du Comité de Jumelage

DÉCEMBRE

- 7 Décembre Repas C.C.A.S.
- 7 Décembre Concert École de Musique - Eglise d'Argentré
- 14 et 15 Décembre Fête de la Sainte-Barbe
- 14 Décembre Concert de l'École de Musique (Eglise d'Argentré) sous réserve
- 20 Décembre Noël de l'École St-Cyr/Ste-Julitte
- 21 Décembre Arbre de Noël des Écoles Publiques
- 31 Décembre Nuit de la St-Sylvestre du Football

*Joyeuses Fêtes de
Fin d'Année !*



Argentré

Bulletin Municipal
